

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 02 AVRIL 2025 à 19h00

Nos réf : HT/DB/HG

Présents : RADREAU Sophie, LOUYS Jean-Pierre, BUSSON Christine, MARTINO Jean-Luc, HERGAS Jasmine, LORDIER Patrick, EMONIN Ghislaine, GATSCHINÉ Jean, ARNAUTOVIC Meho, MANGE Mylène, ROY Brigitte, POIVEY Jean-Pierre, ISSLER Agnès, MANIAS Marcel, MORENO Christine, TRAVERSIER Agnès, DURY Bernard, MEILLET Bruno.

Excusés :

CONTET Jean-Pierre a donné procuration à LOUYS Jean-Pierre,
VEDRINE Sandrine a donné procuration à MARTINO Jean-Luc,
URAS Michaël a donné procuration à ROY Brigitte,
LABOUREY Cloé a donné procuration à BUSSON Christine,
WETZEL Brigitte a donné procuration à LORDIER Patrick,
FRANÇOIS Claudine a donné procuration à DURY Bernard.

Absentes excusées : ATAR Nathalie, PLANÇON Aurélie.

Absent : REBOUH Mehdi.

Madame Sophie RADREAU, Maire :

- ouvre la séance ;
- dresse l'état des présences ;
- constate le quorum.

Ordre du jour

I – Délibération n°2025-04-02-01 : Nomination du secrétaire de séance

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal nomme **Monsieur Meho ARNAUTOVIC** pour remplir les fonctions de secrétaire.

II – Délibération n°2025-04-02-02 : Arrêt du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 19 février 2025

Madame la Maire demande au Conseil Municipal s'il y a des remarques concernant le projet de procès-verbal. Aucune observation de la part des conseillers municipaux n'est formulée concernant ce procès-verbal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte et arrête le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 19 février 2025.

III – Délibération n°2025-04-02-03 : Compte-rendu des décisions prises par Madame la Maire

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Madame la Maire** rend compte des décisions qu'elle a prises dans le cadre de la délégation qu'elle a reçue du Conseil Municipal :

■ **Décision 2024-015 :** Signature d' une convention de mise à disposition de bois sur pied entre la Commune de Bavans et l' Office National des Forêts (ONF), relative à la réalisation de coupes de sécurité de bois sur pied.

Agnès TRAVERSIER : « J'ai simplement une remarque, la commune touche que 45% du produit des ventes alors que les frais annexes représentent 55%. »

Hikmet TEL : « Il s'agit une estimation dans le cadre de la convention. Tout dépendra du prix final obtenu lors de la vente, l'ONF se base sur un estimatif en lien avec les prix sur le marché. Ensuite, ils déduisent les frais liés à la gestion de l'opération ainsi qu'au coût de l'entreprise chargée d'exploiter et de façonner le bois pour la vente. Par contre, je n'ai pas calculé le ratio, il n'est qu'indicatif pour le moment, nous aurons le ratio définitif quand la vente sera effective. En général, l'ONF m'a indiqué qu'ils partent d'un ratio défavorable, il vaut mieux avoir une bonne surprise. Ils minorent les recettes et majorent les dépenses, ce qui permet d'avoir une bonne surprise plutôt qu'une mauvaise. »

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 – BUDGETS PRIMITIFS 2025

IV – Présentation des Comptes Financiers Uniques (CFU), Budgets Primitifs (BP) et annexes (liste des subventions versées aux associations, liste des emprunts garantis, consolidation du budget principal et des budgets annexes)

Présentation par Chapitres :

- des Comptes Financiers Uniques 2024 par Monsieur Jean-Pierre LOUYS,
- des Budgets Primitifs 2025 par Madame Sophie RADREAU

■ BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE :

BALANCE GENERALE BUDGET COMMUNE

RESULTATS 2024

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		RESTES A REALISER	
Recettes	4 756 819,26 €	Recettes	1 277 008,15 €	Recettes	1 506 807,32 €
Dépenses	3 476 164,36 €	Dépenses	889 354,96 €	Dépenses	1 961 389,24 €
Excédent	1 280 654,90 €	Excédent	387 653,19 €	Déficit	454 581,92 €
		Déficit	66 928,73 €		
		Excédent net	1 213 726,17 €		

BUDGET 2025

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
5 225 353,93 €	5 225 353,93 €	3 709 408,50 €	3 709 408,50 €

FONCTIONNEMENT RECETTES		CFU 2024	BP 2025
Chapitre 002	Résultat de Fonctionnement reporté	706 106.24 €	1 213 726.17 €
Chapitre 013	Atténuations de charges	41 409.04 €	15 000.00 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 842.00 €	3 200.00 €
Chapitre 70	Produits des services	350 776.39 €	327 130.00 €
Chapitre 73	Impôts et taxes	405 320.93 €	348 865.00 €
Chapitre 731	Fiscalité locale	1 869 374.93 €	1 892 350.79 €
Chapitre 74	Dotations et participations	1 223 621.56 €	1 306 293.00 €
Chapitre 75	Autres produits gestion courante	123 932.97 €	118 780.97 €
Chapitre 76	Produits financiers	8.36 €	8.00 €
Chapitre 77	Produits spécifiques	29 426.84 €	0.00 €
Total RECETTES FONCTIONNEMENT		4 756 819.26 €	5 225 353.93 €

Agnès TRAVERSIER : « Concernant les impôts locaux, lorsqu'on prend ce qu'il y a dans le budget général et ce qu'il y a pour la Gendarmerie, on n'est pas au total, ligne 73111. »

Hikmet TEL : « Il faut rajouter les 3 860 € également. »

Agnès TRAVERSIER : « Il y a toujours 3 000 € et quelques euros de différence. »

Hikmet TEL : « Nous n'avions pas encore l'état 1259 définitif, donc c'était un estimatif. En fait, l'état 1259 que vous avez sur table est le document définitif que nous n'avions pas au moment de l'élaboration du budget. »

Sophie RADREAU : « L'état estimatif date du 07 mars 2025 et nous avons reçu la version définitive de l'état 1259 le 31 mars 2025. »

Agnès TRAVERSIER : « Oui, si nous allons plus loin sur les taux, nous avons quand même cette estimation-là, quand nous allons discuter des taux, c'est bien basé sur cette somme-là Vous avez bien reçu la somme quelque part. »

Hikmet TEL : « Non, à ce moment-là nous n'avions qu'un état 1259 provisoire. »

Agnès TRAVERSIER : « Qui était du même montant que le montant définitif que nous avons là. »

Hikmet TEL : « Non, non, ce n'était pas le même montant. Vous ne l'avez pas dans les documents, nous ne l'avions pas nous-même, nous n'avions que les chiffres. »

Agnès TRAVERSIER : « Nous ne l'avions pas mais lorsqu'on parle des taux d'imposition, on part sur la base de 1 842 693.00€. Je pensais que vous l'aviez. »

Sophie RADREAU : « Tu veux dire que c'est ce même montant qui figure dans la délibération relative aux taux ? Est-ce bien cela ? »

Agnès TRAVERSIER : « Oui, c'est bien cela. Ce n'est peut-être pas définitif, mais la somme reste la même. Si on additionne ce qui est pris pour le budget général et pour la gendarmerie, on n'arrive pas à cette somme. »

Hikmet TEL : « Pour la Gendarmerie, les chiffres sont indicatifs, car nous avons appliqué une augmentation forfaitaire de 1.7%, comme indiqué au DOB. Forcément il y a un petit décalage. Si on additionne les montants suivants : 1 824 490,79 € + 25 156,21 € + 3 860 € = 1 852 507 €. Si on ajoute au 1 842 693 € le coefficient correcteur de 10 814€, on arrive sensiblement à la même chose. »

Sophie RADREAU : « Je peux vous donner quelques indications. Nous avons reçu les chiffres exacts pour 2025 : la dotation forfaitaire pour la commune s'élève à 324 546 €, contre un estimatif inscrit de 339 000 €, la dotation solidarité rurale est de 70 050, contre un estimatif inscrit de 64 000 € et nous percevrons 163.24 € de dotation aux élus alors que nous n'avions rien inscrit. Au total, nous aurons 8 404 € de moins que ce que nous avons inscrit. »

FONCTIONNEMENT DEPENSES		CFU 2024	BP 2025
Chapitre 011	Charges à caractère général	792 992.04 €	1 026 973.60 €
Chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	1 911 928.40 €	2 107 743.00 €
Chapitre 014	Atténuations de produits	30 571.00 €	31 600.00 €
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	0.00 €	1 356 124.80 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	165 169.28 €	180 000.00 €
Chapitre 65	Autres charges gestion courante	507 982.91 €	455 972.99 €
Chapitre 66	Charges financières	67 399.46 €	63 181.54 €
Chapitre 67	Charges spécifiques	121.27 €	2 000.00 €
Chapitre 68	Dotations aux provisions	0.00 €	1 758.00 €
Total DEPENSES FONCTIONNEMENT		3 476 164.36 €	5 225 353.93 €

INVESTISSEMENT RECETTES		CFU 2024	BP 2025
Chapitre 001	Solde d'exécution d'investissement reporté	418 212.69 €	387 683.19 €
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	1 356 124.80 €
Chapitre 024	Produits des cessions	0.00 €	300.00 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	165 169.28 €	180 000.00 €
Chapitre 10	Dotations Fonds divers Réserves	609 023.55 €	535 385.68 €
Chapitre 13	Subventions d'investissement	83 893.31 €	1 244 350.37 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	709.32 €	5 594.46 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	833.29 €	0.00 €
Total RECETTES INVESTISSEMENT		1 277 008.15 €	3 709 408.50 €

INVESTISSEMENT DEPENSES		CFU 2024	BP 2025
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 842.00 €	3 200.00 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilés	220 475.12 €	219 099.26 €
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	1 986.00 €	60 997.67 €
Chapitre 204	Subventions d'équipement versées	1 260.00 €	4 000.00 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	478 853.41 €	1 430 346.37 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	179 938.43 €	1 991 765.20 €
Total DEPENSES INVESTISSEMENT		889 354.96 €	3 709 408.50 €

Sophie RADREAU : « Ce que je voulais vous préciser, ce sont les bons résultats budgétaires et l'obtention de plusieurs subventions d'investissement en 2024, ce qui nous permet d'envisager l'année 2025 avec sérénité contrairement à d'autres collectivités. Nous allons pouvoir réaliser de nouveaux investissements en 2025. Nous pouvons souligner les plus importants, notamment 150 000 € de crédits pour la rénovation de la fontaine, 90 000 € de compléments pour l'achat d'un poids lourd, une provision de 30 000 €, un complément de crédit de 500 000 € pour la Maison des Associations, 300 000 € pour la rénovation le gymnase Bel air et une provision de 100 000 € pour le nouveau cimetière. Ce qui fait quand même 1 000 000 € de nouveau crédits d'investissements pour 2025. Nous continuerons bien sûr à gérer de manière responsable les deniers communaux. »

▪ BUDGET ANNEXE BOIS

BALANCE GENERALE BUDGET BOIS

RESULTATS 2024

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		CREDITS DE REPORT	
Recettes	115 074,80 €	Recettes	62 495,64 €	Recettes	15 936,00 €
Dépenses	52 933,53 €	Dépenses	76 025,85 €	Dépenses	6 072,00 €
Excédent	62 141,27 €	Déficit	13 530,21 €	Excédent	9 864,00 €
			Déficit	3 666,21 €	
		Excédent net	58 475,06 €		

BUDGET 2025

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
94 475,06 €	94 475,06 €	39 795,21 €	39 795,21 €

FONCTIONNEMENT RECETTES	CFU 2024	BP 2025
Chapitre 002 Excédent antérieur reporté Fonctionnement	62 141.27 €	58 475.06 €
Chapitre 70 Produits des services	52 933.53 €	36 000.00 €
Total RECETTES FONCTIONNEMENT	115 074.80 €	94 475.06 €

FONCTIONNEMENT DEPENSES	CFU 2024	BP 2025
Chapitre 023 Virement à la section d'investissement	0.00 €	15 593.00 €
Chapitre 011 Charges à caractère général	9 752.05 €	26 660.00 €
Chapitre 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	318.00 €	600.00 €
Chapitre 65 Autres charges gestion courante	42 863.48 €	51 582.06 €
Chapitre 68 Dotations aux provisions	0.00 €	40.00 €
Total DEPENSES FONCTIONNEMENT	52 933.53 €	94 475.06 €

INVESTISSEMENT RECETTES	CFU 2024	BP 2025
Chapitre 001 Solde d'exécution et investissement reporté	45951.90 €	0.00 €
Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	15 593.00 €
Chapitre 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	318.00 €	600.00 €
Chapitre 10 Dotation Fonds divers Réserves	0.00 €	3 666.21 €
Chapitre 13 Subventions d'investissement	12 225.74 €	15 936.00 €
Chapitre 27 Autres immobilisations financières	4 000.00 €	4 000.00 €
Total RECETTES INVESTISSEMENT	62 495.64 €	39 795.21 €

INVESTISSEMENT DEPENSES	CFU 2024	BP 2025
Chapitre 001 Solde d'exécution d'inv. reporté	0.00 €	13 530.21 €
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	76 025.85 €	26 265.00 €
Total DEPENSES INVESTISSEMENT	76 025.85 €	39 795.21 €

▪ BUDGET ANNEXE BÂTIMENTS LOCATIFS

Sophie RADREAU : « Nous passons au budget « Bâtiments locatifs » donc la Gendarmerie. »

BALANCE GENERALE BUDGET BÂTIMENTS LOCATIFS

RESULTATS 2024

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		CREDITS DE REPORT	
Recettes	344 313,92 €	Recettes	4 831,41 €	Recettes	0,00 €
Dépenses	344 313,79 €	Dépenses	3 814,27 €	Dépenses	0,00 €
Excédent	0,13 €	Excédent	1 017,14 €	0,00 €	
		Excédent	1 017,14 €		
		Excédent net	1 017,27 €		

BUDGET 2025

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
350 677,02 €	350 677,02 €	3 980,19 €	3 980,19 €

FONCTIONNEMENT RECETTES		CFU 2024	BP 2025
Chapitre 002	Excédent antérieur reporté	0.13 €	0.13 €
Chapitre 70	Produits des Services	3 064.00 €	912.00 €
Chapitre 731	Fiscalité locale	24 735.70 €	25 156.21 €
Chapitre 75	Autres produits gestion courante	316 514.09 €	324 608.68 €
Total RECETTES FONCTIONNEMENT		344 313.92 €	350 677.02 €

FONCTIONNEMENT DEPENSES		CFU 2024	BP 2025
Chapitre 002	Déficit antérieur reporté	0.00 €	0.00 €
Chapitre 011	Charges à caractère général	333 256.27 €	336 813.58 €
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	0.00 €	2 963.05 €
Chapitre 65	Autres charges gestion courante	0.00 €	10.00 €
Chapitre 66	Charges financières	11 057.52 €	10 890.39 €
Total DEPENSES FONCTIONNEMENT		344 313.79 €	350 677.02 €

INVESTISSEMENT RECETTES		CFU 2024	BP 2025
Chapitre 001	Solde d'exécution d'inv. reporté	4 831.41 €	1 017.14€
Chapitre 021	Virement à la section de fonctionnement	0.00 €	2 963.05 €
Total RECETTES INVESTISSEMENT		4 831.41 €	3 980.19 €

INVESTISSEMENT DEPENSES		Comptes Financiers Uniques 2023	BP 2024
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilés	3 814.27 €	3 980.19 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	0.00 €	0.00 €
Total DEPENSES INVESTISSEMENT		3 814.27 €	3 980.19 €

▪ BUDGET ANNEXE « 13 LOGEMENTS CENTRE »

BALANCE GENERALE BUDGET 13 LOGEMENTS CENTRE

RESULTATS 2024

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		CREDITS DE REPORT	
Recettes	80 458,46 €	Recettes	43 919,33 €	Recettes	0,00 €
Dépenses	53 812,62 €	Dépenses	62 238,80 €	Dépenses	3 000,00 €
Excédent	26 645,84 €	Déficit	18 319,47 €	Déficit	3 000,00 €
		Déficit		21 319,47 €	
Excédent net		5 326,37 €			

BUDGET 2025

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
83 785,81 €	83 785,81 €	72 872,46 €	72 872,46 €

FONCTIONNEMENT RECETTES		CFU 2024	BP 2025
Chapitre 002	Résultat de fonctionnement reporté	4 582.55 €	5 326.37 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 200.00 €	15 200.00 €
Chapitre 70	Produits des services	270.00 €	0.00 €
Chapitre 75	Autres produits gestion courante	60 405.91 €	63 259.44 €
Total RECETTES FONCTIONNEMENT		80 458.46 €	83 785.81 €

FONCTIONNEMENT DEPENSES		CFU 2024	BP 2025
Chapitre 011	Charges à caractère général	16 517.15 €	21 877.00 €
Chapitre 023	Virement à la section investissement	0.00 €	26 589.99 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	24 963.00 €	24 963.00 €
Chapitre 65	Autres charges gestion courante	10 321.85 €	8 598.91 €
Chapitre 66	Charges financières	2 010.62 €	1 713.91 €
Chapitre 68	Dotations aux provisions	0.00 €	43.00 €
Total DEPENSES FONCTIONNEMENT		53 812.62 €	83 785.81 €

INVESTISSEMENT RECETTES		CFU 2024	BP 2025
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	26 589.99 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	24 963.00 €	24 963.00 €
Chapitre 10	Dotations Fonds divers Réserves	18 634.79 €	21 319.47 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	321.54 €	0.00 €
Total RECETTES INVESTISSEMENT		43 919.33 €	72 872.46 €

INVESTISSEMENT DEPENSES		CFU 2024	BP 2025
Chapitre 001	Solde d'exécution d'investissement reporté	18 344.79 €	18 319.47 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 200.00 €	15 200.00 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	28 694.01 €	29 552.99 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	0.00 €	9 800.00 €
Total DEPENSES INVESTISSEMENT		62 238.80 €	72 872.46 €

BALANCE GENERALE BUDGET PRODUCTION ÉLECTRICITÉ

RESULTATS 2024

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		CREDITS DE REPORT	
Recettes	102 801,77 €	Recettes	42 447,48 €	Recettes	83 920,00 €
Dépenses	489,00 €	Dépenses	125 878,48 €	Dépenses	2 797,23 €
Résultat	102 312,77 €	Déficit	83 431,00 €	Excédent	81 122,77 €
		Besoin de financement	2 308,23 €		
		Résultat net	100 004,54 €		

BUDGET 2025

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
117 663,56 €	117 663,56 €	94 619,23 €	94 619,23 €

FONCTIONNEMENT RECETTES		CFU 2024	BP 2025
Chapitre 002	Excédent antérieur reporté	0.00 €	100 004.54 €
Chapitre 70	Vente produits fabriqués, prestations, services, marchandises	0.00 €	7 471.75 €
Chapitre 74	Subventions d'exploitation	102 801.77 €	0.00 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	0.00 €	6 923.71 €
Chapitre 77	Produits exceptionnels	0.00 €	3 263.56 €
Total RECETTES FONCTIONNEMENT		102 801.77 €	117 663.56 €

FONCTIONNEMENT DEPENSES		CFU 2024	BP 2025
Chapitre 011	Charges à caractère général	0.00 €	6 470.56 €
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	0.00 €	0.00 €
Chapitre 66	Charges financières	0.00 €	102 802.00 €
Chapitre 68	Dota° amortissements, déprécia°, provisions	489.00 €	8 391.00 €
Total DEPENSES FONCTIONNEMENT		489.00 €	117 663.56 €

INVESTISSEMENT RECETTES		CFU 2024	BP 2025
Chapitre 001	Excédent antérieur reporté	41 958.48 €	0.00 €
Chapitre 021	Virement de la section d'exploitation	0.00 €	0.00 €
Chapitre 10	Dotations, Fonds divers, Réserves	0.00 €	2 308.23 €
Chapitre 040	Amortissements des immobilisations	489.00 €	8 391.00 €
Chapitre 13	Subventions d'investissement	0.00 €	83 920.00 €
Total RECETTES INVESTISSEMENT		42 447.48 €	94 619.23 €

INVESTISSEMENT DEPENSES		CFU 2024	BP 2025
Chapitre 001	Déficit antérieur reporté	0.00 €	83 431.00 €
Chapitre 040	Subvention d'investissement	0.00 €	3 263.56 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilés	0.00 €	5 594.46 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	125 878.48 €	2 330.21 €
Total DEPENSES INVESTISSEMENT		125 878.48 €	94 619.23 €

Sophie RADREAU : « Avant de poursuivre, nous allons apporter une réponse à la question de Mme TRAVERSIER. »

Hikmet TEL : « Oui, nous avons vérifié. En reprenant l'état 1259 provisoire, nous constatons bien un produit de référence de 1 842 693€, auquel il faut retirer ce qui a été versé au budget annexe « Bâtiments locatifs », puis il faut ajouter le coefficient correcteur de 10 814 €, puis retirer les 3 860€ que nous retrouvons dans l'article 73118. Nous obtenons bien le montant de 1 842 693€. En effet, le Service de Gestion Comptable nous demande d'inscrire le coefficient correcteur dans l'article 73111, et d'inscrire une partie de l'ensemble du produit de référence dans l'article 73118, soit un estimatif de 3 860 € en 2025 comme indiqué ci-avant. Pour conclure, il n'y a pas d'erreur, c'est bien le même montant que vous retrouverez dans la délibération relative aux taux communaux, elle est juste partagée entre plusieurs articles. »

ANNEXES CFU

Sophie RADREAU : « Le premier document concerne la totalité des emprunts garantis par la commune, ce ne sont pas les emprunts de la commune mais ceux garantis par la commune pour Néolia et Habitat 25. »

VILLE de BAVANS 25 550 - COMMUNE DE BAVANS - 11100 - CFU - 2024

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS																		
Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					5 974 812,10	4 972 130,35										103 000,60	51 332,61	
HABITAT 25 (5619174)	2024	X	Logements	CDC	302 400,00	302 400,00	24,00	A	V	LIVRET A	2,750	V	LIVRET A	2,750	A-1		0,00	0,00
HABITAT 25 (5619175)	2024	X	Logements	CDC	283 440,00	283 440,00	24,00	A	V	LIVRET A	3,600	V	LIVRET A	3,600	A-1		0,00	0,00
HABITAT25 (1015010)	2003	X	Logements	CDC	248 634,90	119 714,08	13,00	A	V	Livret A	2,650	V	Livret A	3,250	A-1		4 107,54	6 671,73
HABITAT25 (1015011)	2003	X	Logements	CDC	93 762,00	64 739,45	28,00	A	V	Livret A	2,650	V	Livret A	3,250	A-1		2 147,37	1 333,48
NEOLIA (1122285)	2009	X	Logements	CDC	1 107 777,60	820 141,56	24,00	A	V	Livret A	3,600	V	Livret A	3,600	A-1		30 019,53	13 734,24
NEOLIA (1122306)	2009	X	Logements	CDC	155 628,60	127 293,08	34,00	A	V	Livret A	3,600	V	Livret A	3,600	A-1		4 610,11	765,56
NEOLIA (1123719)	2009	X	Logements	CDC	191 705,70	136 342,37	24,00	A	V	Livret A	3,000	V	Livret A	3,600	A-1		5 012,89	2 904,47
NEOLIA (1124013)	2009	X	Logements	CDC	41 364,00	32 791,91	34,00	A	V	Livret A	3,000	V	Livret A	3,600	A-1		1 193,30	355,18
NEOLIA (1136493)	2009	X	Logements	CDC	106 500,00	72 034,85	24,00	A	V	Livret A	2,700	V	Livret A	2,700	A-1		1 984,66	1 471,09
NEOLIA (1151432)	2009	X	Logements	CDC	391 798,40	289 905,70	24,00	A	V	Livret A	3,600	V	Livret A	2,600	A-1		7 705,04	6 441,85
NEOLIA (1151439)	2009	X	Logements	CDC	61 500,00	50 266,74	34,00	A	V	Livret A	3,600	V	Livret A	2,600	A-1		1 322,60	602,32
NEOLIA (1151440)	2009	X	Logements	CDC	46 920,00	32 877,22	24,00	A	V	Livret A	2,700	V	Livret A	1,700	A-1		573,53	859,54
NEOLIA (1238503)	2013	X	Logements	CDC	141 591,90	112 308,09	28,00	A	V	Livret A	3,000	V	Livret A	3,600	A-1		4 089,71	1 294,97

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
NEOLIA (1238506)	2013	X	Logements	CDC	50 872,50	43 311,05	38,00	A	V	Livret A	3,000	V	Livret A	3,600	A-1		1 564,38	143,87
NEOLIA (1238511)	2013	X	Logements	CDC	25 314,90	19 338,93	28,00	A	V	Livret A	2,200	V	Livret A	2,800	A-1		549,43	283,57
NEOLIA (1238513)	2013	X	Logements	CDC	9 027,90	7 414,75	38,00	A	V	Livret A	2,200	V	Livret A	2,800	A-1		208,90	45,87
NEOLIA (1294961)	2017	X	Logements	CDC	7 489,47	5 083,02	14,00	A	V	Livret A	3,600	V	Livret A	3,600	A-1		192,91	275,67
NEOLIA (1294967)	2017	X	Logements	CDC	11 635,22	4 228,31	30,00	A	V	Livret A	3,950	V	Livret A	2,770	A-1		168,54	73,13
NEOLIA (1294968)	2017	X	Logements	CDC	12 534,39	3 861,36	14,00	A	V	Livret A	3,000	V	Livret A	2,220	A-1		54,52	191,74
NEOLIA (1317967)	2018	X	Logements	CDC	60 131,37	44 670,21	18,00	A	V	Livret A	4,200	V	Livret A	4,200	A-1		1 936,47	1 436,26
NEOLIA (1317983)	2018	X	Logements	CDC	117 535,41	97 181,26	24,00	A	V	Livret A	3,950	V	Livret A	3,950	A-1		3 933,76	2 407,47
NEOLIA (1317984)	2018	X	Logements	CDC	138 080,42	50 412,72	14,00	A	V	Livret A	3,350	V	Livret A	2,430	A-1		2 019,06	1 172,37
NEOLIA (1317985)	2018	X	Logements	CDC	62 746,19	23 033,54	15,00	A	V	Livret A	3,950	V	Livret A	1,596	A-1		691,70	584,33
NEOLIA (1352014)	2019	X	Logements	CDC	83 977,33	71 596,46	29,00	A	V	Livret A	3,600	V	Livret A	3,600	A-1		2 624,88	1 316,84
NEOLIA (5182922)	2017	X	Logements	CDC	250 412,10	229 888,84	32,00	A	V	Livret A	3,600	V	Livret A	2,600	A-1		6 049,07	2 767,59
NEOLIA (5182923)	2017	X	Logements	CDC	107 335,80	100 618,18	42,00	A	V	Livret A	3,600	V	Livret A	2,600	A-1		2 632,73	640,84
NEOLIA (5182925)	2017	X	Logements	CDC	99 656,40	88 058,23	32,00	A	V	Livret A	2,800	V	Livret A	1,800	A-1		1 603,22	1 009,34
NEOLIA (5182926)	2017	X	Logements	CDC	34 520,10	31 579,12	42,00	A	V	Livret A	2,800	V	Livret A	1,800	A-1		571,21	154,56
NEOLIA (5194413)	2017	X	Logements	CDC	45 376,20	41 532,00	32,00	A	V	Livret A	3,600	V	Livret A	3,600	A-1		1 499,66	125,27
NEOLIA (5194414)	2017	X	Logements	CDC	17 832,90	16 716,83	42,00	A	V	Livret A	3,600	V	Livret A	3,600	A-1		553,17	0,00
NEOLIA (5194415)	2017	X	Logements	CDC	66 934,80	58 997,90	32,00	A	V	Livret A	2,800	V	Livret A	2,800	A-1		1 656,05	146,92
NEOLIA (5194416)	2017	X	Logements	CDC	17 832,90	16 313,61	42,00	A	V	Livret A	2,800	V	Livret A	2,800	A-1		385,24	0,00
NEOLIA (5386265)	2020	X	Logements	CDC	72 000,00	65 662,67	25,00	A	F		0,960	F		0,960	A-1		651,03	2 122,56
NEOLIA (5386266)	2020	X	Logements	CDC	79 086,90	78 806,53	45,00	A	V	Livret A	3,000	V	Livret A	3,600	A-1		2 382,34	0,00

VILLE de BAVANS 25 550 - COMMUNE DE BAVANS - 11100 - CFU - 2024

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
NEOLIA (5386267)	2020	X	Logements	CDC	180 518,70	178 998,23	35,00	A	V	Livret A	3,600	V	Livret A	3,600	A-1		6 335,78	0,00
NEOLIA (5386268)	2020	X	Logements	CDC	29 914,50	29 873,15	45,00	A	V	Livret A	2,800	V	Livret A	2,800	A-1		507,23	0,00
NEOLIA (5386269)	2020	X	Logements	CDC	54 465,60	54 113,00	35,00	A	V	Livret A	2,800	V	Livret A	2,800	A-1		1 373,04	0,00
NEOLIA (5386270)	2020	X	Logements	CDC	24 000,00	24 000,00	35,00	A	V	Livret A	3,000	V	Livret A	3,000	A-1		0,00	0,00
NEOLIA (5535010)	2023	X	Logements	CDC	51 000,00	51 000,00	23,00	A	V	LIVRET A	2,150	V	LIVRET A	2,150	A-1		0,00	0,00
NEOLIA (5535011)	2023	X	Logements	CDC	168 815,40	168 815,40	23,00	A	V	LIVRET A	3,000	V	LIVRET A	3,000	A-1		0,00	0,00
NEOLIA (5592908)	2024	X	Logements	CDC	75 600,00	75 600,00	24,00	A	V	LIVRET A	2,750	V	LIVRET A	2,750	A-1		0,00	0,00
NEOLIA (5592909)	2024	X	Logements	CDC	275 562,70	275 562,70	24,00	A	V	LIVRET A	3,600	V	LIVRET A	3,600	A-1		0,00	0,00
NEOLIA (5616295)	2024	X	Logements	CDC	175 130,10	175 130,10	39,00	A	V	LIVRET A	2,600	V	LIVRET A	2,600	A-1		0,00	0,00
NEOLIA (5616296)	2024	X	Logements	CDC	66 365,70	66 365,70	79,00	A	V	LIVRET A	3,170	V	LIVRET A	3,170	A-1		0,00	0,00
NEOLIA (5616297)	2024	X	Logements	CDC	242 833,50	242 833,50	39,00	A	V	LIVRET A	3,600	V	LIVRET A	3,600	A-1		0,00	0,00
NEOLIA (5616298)	2024	X	Logements	CDC	87 258,60	87 258,60	79,00	A	V	LIVRET A	3,170	V	LIVRET A	3,170	A-1		0,00	0,00
TOTAL GENERAL					5 974 812,10	4 972 130,95											103 000,60	51 332,61

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).
(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.
(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).
(5) Taux annuel, tous frais compris.
(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

Sophie RADREAU : « Ensuite, vous avez la liste des subventions attribuées en 2024. Les subventions versées aux associations, la subvention versée à l'AGASC et celle versée au CCAS dans laquelle apparaît l'aide attribuée à Mayotte. »

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B –ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS	B8

LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TOTAL GENERAL	277 851,00	
Personnes de droit privé	150 551,00	
Associations	150 551,00	
AGASC	130 000,00	
Amicale des Associations Bavanaises	1 200,00	
Art et Artisanat	150,00	
Association Le Fort du Mont-Bart	1 000,00	
Bibliothèque	1 375,00	
Chasse	600,00	
Chorale Baladins	1 200,00	
Club des retraités les Campenottes	150,00	
Coopérative Dolto	1 083,00	
Coopérative Radreau	1 843,00	
Dden	50,00	
Dinamic Gym	500,00	
Hand Ball	1 500,00	
Karaté	1 900,00	
L'Echo du Mont-Bart	1 600,00	
Passion karaoke	150,00	
Prévention routière	100,00	
Randonnée Bavanaise	650,00	
Société de Pêche	100,00	
Souvenir Français	100,00	
Tennis Club	1 400,00	
Tennis de table	1 250,00	
Tir	1 000,00	
UNC	150,00	
USB	1 500,00	
Entreprises	0,00	
Personnes physiques	0,00	
Autres	0,00	
Personnes de droit public	127 300,00	
Etat	0,00	
Régions	0,00	

Page 1

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
Départements	0,00	
Communes	0,00	
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)	126 000,00	
CCAS	126 000,00	
Autres	1 300,00	
Fédération nationale de la protection civile	1 300,00	

Sophie RADREAU : « Ensuite, vous avez la présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes. »

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	A3

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	3 692 539,87	889 354,96	1 961 389,24	841 795,67
RECETTES	3 692 539,87	858 795,46	1 506 807,32	1 326 937,09
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	4 719 815,36	3 476 164,36	0,00	1 243 651,00
RECETTES	4 719 815,36	4 050 713,02	0,00	669 102,34

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget)

BUDGET BATIMENTS LOCATIFS - 11171/ N°SIRET : 21250048200139				
SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	9 662,82	7 628,54	0,00	2 034,28
RECETTES	9 662,82	0,00	0,00	9 662,82
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	699 454,92	688 627,58	0,00	10 827,34
RECETTES	699 454,92	688 627,58	0,00	10 827,34

BUDGET BOIS - BAVANS - 11102/ N°SIRET : 21250048200105				
SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	189 953,36	152 051,70	12 144,00	25 757,66
RECETTES	189 953,36	33 087,48	31 872,00	124 993,88
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	151 082,54	105 867,06	0,00	45 215,48
RECETTES	151 082,54	105 867,06	0,00	45 215,48

BUDGET 13 LOGEMENTS-CENTRE - 11170/ N°SIRET : 21250048200147				
--	--	--	--	--

Page 1

VILLE de BAVANS 25 550 - COMMUNE DE BAVANS - 11100 - CFU - 2024

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	131 484,70	87 788,02	6 000,00	37 696,68
RECETTES	131 484,70	87 838,66	0,00	43 646,04
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	153 965,10	107 625,24	0,00	46 339,86
RECETTES	153 965,10	151 751,82	0,00	2 213,28

(1) Y compris les rattachements.

3 – PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	4 023 640,75	1 136 823,22	1 979 533,24	907 284,29
RECETTES	4 023 640,75	979 721,60	1 538 679,32	1 505 239,83
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	5 724 317,92	4 378 284,24	0,00	1 346 033,68
RECETTES	5 724 317,92	4 996 959,48	0,00	727 358,44

(1) Y compris les rattachements.

Page 2

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	A3

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (cf. liste des principales opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable) (1)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.
(2) Y compris les rattachements.

5 – PRÉSENTATION CONSOLIDÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	4 023 640,75	1 136 823,22	1 979 533,24	907 284,29
RECETTES	4 023 640,75	979 721,60	1 538 679,32	1 505 239,83
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	5 724 317,92	4 378 284,24	0,00	1 346 033,68
RECETTES	5 724 317,92	4 996 959,48	0,00	727 358,44
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	9 747 958,67	5 515 107,46	1 979 533,24	2 253 317,97
TOTAL GENERAL DES RECETTES	9 747 958,67	5 976 681,08	1 538 679,32	2 232 598,27

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.
(2) Y compris les rattachements.

Page 3

V – Compte Financier Unique 2024

Madame la Maire présente : « Le Compte Financier Unique communal de l'exercice 2024 vous a été restitué. Sa présentation est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Ce document retrace l'exécution du budget communal de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice. Ce Compte Financier Unique illustre les investissements réalisés ou engagés, les actions menées et les services rendus à la population, et témoigne de la santé financière de notre commune. Comme vous le savez, pour que vous puissiez voter ce CFU en toute sérénité, je vais quitter la séance et il faut que vous élisiez un nouveau président de séance, je vous propose Jean Pierre LOUYS, en êtes-vous d'accord ? (Unanimité). »

En application de l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal élit un président de séance ad hoc pour débattre et voter le Compte Financier Unique.

Proposé par **Madame la Maire, Monsieur Jean-Pierre LOUYS est élu à l'unanimité président de séance.**

Madame la Maire quitte la séance.

Délibération n°2025-04-02-04 : Vote du Compte Financier Unique 2024 - Budget Principal

Monsieur Jean-Pierre LOUYS, élu président de séance, rapporte le Compte Financier Unique du Budget Principal de la Commune pour l'exercice 2024, dressé par Madame Sophie RADREAU, Maire :

BUDGET PRINCIPAL		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Réalisations	Fonctionnement	4 050 713.02 €	3 476 164.36 €	574 548.66 €	706 106.24 €	1 280 654.90 €
	Investissement	858 795.46 €	889 354.96 €	- 30 559.50 €	418 212.69 €	387 653.19 €
	Budget total	4 909 508.48 €	4 365 519.32 €	543 989.16 €	1 124 318.93 €	1 668 308.09 €
Restes à réaliser	Fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €		0.00 €
	Investissement	1 506 807.32 €	1 961 389.24 €	- 454 581.92 €		- 454 581.92 €
	Budget total	1 506 807.32 €	1 961 389.24 €	- 454 581.92 €		- 454 581.92 €
Budget total (réalisations et restes à réaliser)		6 416 315.80 €	6 326 908.56 €	89 407.24 €	1 124 318.93 €	1 213 726.17 €

Madame la Maire ayant quitté la séance,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, par 23 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, le Compte Financier Unique du budget principal de la Commune pour l'exercice 2024.

Délibération publiée sur papier le 29/04/2024

Extrait de délibération télétransmis en préfecture le 29/04/2024 et sur site internet le 29/04/2024

Délibération n°2025-04-02-05 : Vote du Compte Financier Unique 2024 - Budget annexe « Bois »

Monsieur Jean-Pierre LOUYS, élu président de séance, rapporte le **Compte Financier Unique du budget annexe « Bois » de la Commune pour l'exercice 2024**, dressé par Madame Sophie RADREAU, Maire :

BUDGET ANNEXE " BOIS "		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Réalizations	Fonctionnement	52 933.53 €	52 933.53 €	0.00 €	62 141.27 €	62 141.27 €
	Investissement	16 543.74 €	76 025.85 €	- 59 482.11 €	45 951.90 €	- 13 530.21 €
	Budget total	69 477.27 €	128 959.38 €	- 59 482.11 €	108 093.17 €	48 611.06 €
Restes à réaliser	Fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €		0.00 €
	Investissement	15 936.00 €	6 072.00 €	9 864.00 €		9 864.00 €
	Budget total	15 936.00 €	6 072.00 €	9 864.00 €		9 864.00 €
Budget total (réalisations et restes à réaliser)		85 413.27 €	135 031.38 €	- 49 618.11 €	108 093.17 €	58 475.06 €

Madame la Maire ayant quitté la séance,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, par **23 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION**, le Compte Financier Unique du budget annexe « Bois » de la Commune pour l'exercice 2024.

Délibération publiée sur papier le 29/04/2024

Extrait de délibération télétransmis en préfecture le 29/04/2024 et sur site internet le 29/04/2024

Délibération n°2025-04-02-06 : Vote du Compte Financier Unique 2024 - Budget annexe « Bâtiments Locatifs »

Monsieur Jean-Pierre LOUYS, élu président de séance, rapporte le **Compte Financier Unique du budget annexe « Bâtiments Locatifs » de la Commune pour l'exercice 2024**, dressé par Madame Sophie RADREAU, Maire :

BUDGET ANNEXE " BÂTIMENTS LOCATIFS "		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Réalizations	Fonctionnement	344 313.79 €	344 313.79 €	0.00 €	0.13 €	0.13 €
	Investissement	0.00 €	3 814.27 €	- 3 814.27 €	4 831.41 €	1 017.14 €
	Budget total	344 313.79 €	348 128.06 €	- 3 814.27 €	4 831.54 €	1 017.27 €
Restes à réaliser	Fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €		0.00 €
	Investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €		0.00 €
	Budget total	0.00 €	0.00 €	0.00 €		0.00 €
Budget total (réalisations et restes à réaliser)		344 313.79 €	348 128.06 €	- 3 814.27 €	4 831.54 €	1 017.27 €

Madame la Maire ayant quitté la séance,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, par **23 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION**, le Compte Financier Unique du budget annexe « Bâtiments Locatifs » de la Commune pour l'exercice 2024.

Délibération publiée sur papier le 29/04/2024

Extrait de délibération télétransmis en préfecture le 29/04/2024 et sur site internet le 29/04/2024

Délibération n°2025-04-02-07 : Vote du Compte Financier Unique 2024 - Budget annexe « 13 Logements Centre »

Monsieur Jean-Pierre LOUYS, élu président de séance, rapporte le **Compte Financier Unique du budget annexe « 13 Logements Centre » de la Commune pour l'exercice 2024**, dressé par Madame Sophie RADREAU, Maire :

BUDGET ANNEXE " 13 LOGEMENTS CENTRE "		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Réalizations	Fonctionnement	75 875.91 €	53 812.62 €	22 063.29 €	4 582.55 €	26 645.84 €
	Investissement	43 919.33 €	43 894.01 €	25.32 €	- 18 344.79 €	- 18 319.47 €
	Budget total	119 795.24 €	97 706.63 €	22 088.61 €	- 13 762.24 €	8 326.37 €
Restes à réaliser	Fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €		0.00 €
	Investissement	0.00 €	3 000.00 €	- 3 000.00 €		- 3 000.00 €
	Budget total	0.00 €	3 000.00 €	- 3 000.00 €		- 3 000.00 €
Budget total (réalisations et restes à réaliser)		119 795.24 €	100 706.63 €	19 088.61 €	-13 762.24 €	5 326.37 €

Madame la Maire ayant quitté la séance,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, par **23 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION**, le Compte Financier Unique du budget annexe « 13 Logements Centre » de la Commune pour l'exercice 2024.

Délibération publiée sur papier le 29/04/2024

Extrait de délibération télétransmis en préfecture le 29/04/2024 et sur site internet le 29/04/2024

Délibération n°2025-04-02-08 : Vote du Compte Financier Unique 2024 - Budget annexe « Production Électricité »

Monsieur Jean-Pierre LOUYS, élu président de séance, rapporte le Compte Financier Unique du budget annexe « Production Électricité » de la Commune pour l'exercice 2024, dressé par Madame Sophie RADREAU, Maire :

BUDGET ANNEXE " Production Électricité "		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Réalizations	Fonctionnement	102 801.77 €	489.00 €	102 312.77 €	0.00 €	102 312.77 €
	Investissement	489.00 €	125 878.48 €	- 125 389.48 €	41 958.48 €	- 83 431.00 €
	Budget total	103 290.77 €	126 367.48 €	- 23 076.71 €	41 958.48 €	18 881.77 €
Restes à réaliser	Fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €		0.00 €
	Investissement	83 920.00 €	2 797.23 €	81 122.77 €		81 122.77 €
	Budget total	83 920.00 €	2 797.23 €	81 122.77 €		81 122.77 €
Budget total (réalisations et restes à réaliser)		187 210.77 €	129 164.71 €	58 046.06 €	41 958.48 €	100 004.54 €

Madame la Maire ayant quitté la séance,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, par **23 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION**, le Compte Financier Unique du budget annexe « Production Électricité » de la Commune pour l'exercice 2024.

Délibération publiée sur papier le 29/04/2024

Extrait de délibération télétransmis en préfecture le 29/04/2024 et sur site internet le 29/04/2024

VI – AFFECTATION DES RÉSULTATS : Budget Principal / Budget annexes – rapporteur Sophie RADREAU

Les membres du Conseil municipal se prononcent sur l'affectation des résultats du budget commune et des quatre budgets annexes pour l'exercice 2024, à reporter aux budgets primitifs 2025 :

Délibération n°2025-04-02-09 : Affectation du résultat " Budget Principal "

Besoin de financement d'investissement	- 66 928.73 €
Résultat de fonctionnement à affecter	1 280 654.90 €
Affectation en réserves en investissement (compte 1068)	66 928.73 €
Report en fonctionnement (Compte 002)	1 213 726.17 €
DEFICIT REPORTÉ	0.00 €

VOTE : 24 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTIONS.

Délibération publiée sur papier le 29/04/2024

Extrait de délibération télétransmis en préfecture le 29/04/2024 et sur site internet le 29/04/2024

Délibération n°2025-04-02-10 : Affectation du résultat Budget annexe "Bois"

Besoin de financement d'investissement	- 3 666.21 €
Résultat de fonctionnement à affecter	62 141.27 €
Affectation en réserves en investissement (compte 1068)	3 666.21 €
Report en fonctionnement (Compte 002)	58 475.06 €
DEFICIT REPORTÉ	0.00 €

VOTE : 24 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION.

Délibération publiée sur papier le 29/04/2024

Extrait de délibération télétransmis en préfecture le 29/04/2024 et sur site internet le 29/04/2024

Délibération n°2025-04-02-11 : Affectation du résultat Budget annexe "Bâtiments locatifs"

Besoin de financement d'investissement	0.00 €
Résultat de fonctionnement à affecter	0.13 €
Affectation en réserves en investissement (compte 1068)	0.00 €
Report en fonctionnement (Compte 002)	0.13 €
DEFICIT REPORTÉ	0.00 €

VOTE : 24 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION.

Délibération publiée sur papier le 29/04/2024

Extrait de délibération télétransmis en préfecture le 29/04/2024 et sur site internet le 29/04/2024

Délibération n°2025-04-02-12 : Affectation du résultat "13 Logements Centre"

Besoin de financement d'investissement	- 21 319.47 €
Résultat de fonctionnement à affecter	26 645.84 €
Affectation en réserves en investissement (compte 1068)	21 319.47 €
Report en fonctionnement (Compte 002)	5 326.37 €
DEFICIT REPORTÉ	0.00 €

VOTE : 24 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION.

Délibération publiée sur papier le 29/04/2024

Extrait de délibération télétransmis en préfecture le 29/04/2024 et sur site internet le 29/04/2024

Délibération n°2025-04-02-13 : Affectation du résultat "Production Electricité"

Besoin de financement d'investissement	- 2 308.23.00 €
Résultat de fonctionnement à affecter	102 312.77 €
Affectation en réserves en investissement (compte 1068)	2 308.00 €
Report en fonctionnement (Compte 002)	100 004.54 €
DEFICIT REPORTÉ	0.00 €

VOTE : 24 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTIONS.

Délibération publiée sur papier le 29/04/2024

Extrait de délibération télétransmis en préfecture le 29/04/2024 et sur site internet le 29/04/2024

VII – BUDGET PRIMITIF 2025

Sophie RADREAU : « Nous allons passer aux délibérations pour le vote du budget primitif 2025. Je vous rappelle que les budgets primitifs sont votés par chapitre. Au cours de l'année, je pourrai procéder en cas de besoin à des virements de chapitre à chapitre, au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et dans la limite 7.5% de dépenses réelles pour chaque section. Le Conseil Municipal sera informé en cas de virement de ce type, et toute modification budgétaire qui va au-delà de ce cadre sera l'objet de décision modificative soumise au vote du Conseil Municipal. »

Délibération n°2025-04-02-14 : Approbation du BUDGET PRIMITIF "Commune"

Après délibération, l'assemblée se prononce sur l'adoption du Budget primitif principal pour 2025 tel que présenté précédemment.

VOTE : 20 voix POUR, 0 voix CONTRE, 4 ABSTENTIONS.

Délibération publiée sur papier le 29/04/2024

Extrait de délibération télétransmis en préfecture le 29/04/2024 et sur site internet le 29/04/2024

Délibération n°2025-04-02-15 : Approbation du BUDGET PRIMITIF annexe "Bois"

Après délibération, l'assemblée se prononce sur l'adoption du Budget primitif annexe "Bois" pour 2025 tel que présenté précédemment.

VOTE : 22 voix POUR, 0 voix CONTRE, 2 ABSTENTIONS.

Délibération publiée sur papier le 29/04/2024

Extrait de délibération télétransmis en préfecture le 29/04/2024 et sur site internet le 29/04/2024

Délibération n°2025-04-02-16 : Approbation du BUDGET PRIMITIF annexe " Bâtiments locatifs "

Après délibération, l'assemblée se prononce sur l'adoption du Budget primitif annexe " Bâtiments locatifs " pour 2025 tel que présenté précédemment.

VOTE : 22 voix POUR, 0 voix CONTRE, 2 ABSTENTIONS.

Délibération publiée sur papier le 29/04/2024

Extrait de délibération télétransmis en préfecture le 29/04/2024 et sur site internet le 29/04/2024

Délibération n°2025-04-02-17 : Approbation du BUDGET PRIMITIF annexe " 13 Logements Centre "

Après délibération, l'assemblée se prononce sur l'adoption du Budget primitif annexe " 13 Logements Centre " pour 2025 tel que présenté précédemment.

VOTE : 22 voix POUR, 0 voix CONTRE, 2 ABSTENTIONS.

Délibération publiée sur papier le 29/04/2024

Extrait de délibération télétransmis en préfecture le 29/04/2024 et sur site internet le 29/04/2024

Délibération n°2025-04-02-18 : Approbation du BUDGET PRIMITIF annexe " Production Électricité "

Après délibération, l'assemblée se prononce sur l'adoption du Budget primitif annexe " Production Électricité " pour 2025 tel que présenté précédemment.

VOTE : 22 voix POUR, 0 voix CONTRE, 2 ABSTENTIONS.

Délibération publiée sur papier le 29/04/2024

Extrait de délibération télétransmis en préfecture le 29/04/2024 et sur site internet le 29/04/2024

VIII – Délibérations

Délibération n°2025-04-02-19 : Vote des taux des impôts directs locaux - Année 2025

Madame la Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Pour rappel, la Loi de finances pour 2020 avait acté la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Depuis 2020, 80 % des foyers fiscaux ne payent plus la taxe d'habitation sur leur résidence principale. Pour les 20 % de ménages restant, l'allègement a été de 30 % en 2021 puis de 65 % en 2022.

Depuis 2023, plus aucun ménage ne paie de taxe d'habitation au titre de sa résidence principale.

La taxe d'habitation demeure cependant pour les résidences secondaires et pour les locaux vacants. Cette disparition du produit fiscal de la taxe d'habitation a été compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur leur territoire. Commune par commune, le montant des recettes issues de la taxe d'habitation ne coïncident pas forcément avec la part de la taxe foncière transférée à la commune.

Afin de corriger ces inégalités, un coefficient correcteur a été institué et permet d'assurer l'équilibre des compensations entre les communes.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, doit être de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et les logements vacants depuis plus de deux ans.

Madame la Maire présente l'état 1259 (en pièce jointe) comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Pour l'année 2025, les bases nettes d'imposition de la commune telles qu'elles ont été notifiées par les services fiscaux sont les suivantes :

Taxes	Bases de l'année 2024 effectives	Bases 2025 notifiées
Taxe sur le foncier bâti	4 051 401.00 €	4 150 000.00 €
Taxe sur le foncier non bâti	26 849.00 €	27 200.00 €
Taxe d'habitation	264 336.00 €	154 500.00 €

Compte tenu des bases d'imposition des taxes sur le foncier bâti et non bâti, des ressources fiscales indépendantes des taux votés (Taxe d'habitation, allocations compensatrices, Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle – DCRTP⁽¹⁾, Fond National de Garantie Individuel des Ressources – FNGIR et l'effet du coefficient correcteur), le produit fiscal prévisionnel notifié à la commune par les services fiscaux de l'État est de **2 254 803.00 €**

⁽¹⁾ État 1259 prévisionnel incomplet, prévisionnel fourni par le Conseiller aux Décideurs Locaux (CDL) rattaché au Service de Gestion Comptable (SGC) du Pays de Montbéliard pour la DCRTP (33 466 €)

Pour atteindre ce produit fiscal, Madame la Maire propose de **maintenir les taux des taxes au niveau voté en 2024 pour le foncier et 2019 pour la taxe d'habitation.**

Cette décision donnerait les rendements suivants :

Taxes	Pour mémoire, taux communaux votés en 2019 (TH) et 2024 (TF)	Bases d'imposition notifiées 2025	Taux proposés 2025	Produits
Taxe sur le foncier bâti	43.72 % ⁽²⁾	4 150 000.00 €	43.72 % ⁽²⁾	1 814 380 €
Taxe sur le foncier non bâti	33,49 %	27 200.00 €	33,49 %	9 109 €
Taxe d'habitation	12.43 %	154 500.00 €	12.43 %	19 204 €
			Total	1 842 693 €

⁽²⁾ Taux communal de 25.64 % auquel vient s'ajouter le taux départemental de 18.08 %, qui représente la part de la taxe foncière sur les propriétés bâties reversée à la commune pour compenser la suppression de la taxe d'habitation

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Vu l'état de notification des bases d'imposition des taxes directes locales,

Vu le projet de budget primitif 2024,

Agnès TRAVERSIER : « J'ai une petite intervention à faire : La stabilité des taux communaux, notamment celui de la taxe foncière sur les propriétés bâties, n'empêchera pas, pour les propriétaires Bavanais, de subir une hausse importante de leur taxe foncière puisque PMA prévoit une hausse de 304 % du taux de taxe foncière sur la part lui revenant. L'augmentation en moyenne des cotisations sera d'environ 100€ par an. Je ne sais pas quel sera votre positionnement par rapport à cette situation, nous avons deux représentants Bavanais à PMA. »

Sophie RADREAU : « La question est de savoir comment nous allons nous positionner ? »

Agnès TRAVERSIER : « Pas spécialement, il s'agit juste d'une remarque, mais si vous voulez donner votre positionnement. »

Sophie RADREAU : « C'est une simple remarque donc. À l'heure où nous parlons, ce n'est encore pas voté, ce sera proposé au Budget la semaine prochaine. »

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal,

VOTE : 21 voix POUR, 0 voix CONTRE, 3 ABSTENTIONS, fixe les taux d'imposition suivants pour les taxes directes locales en 2025 :

Taxes	Bases d'imposition notifiées	Taux votés
Taxe sur le foncier bâti	4 150 000.00 €	43.72 % *
Taxe sur le foncier non bâti	27 200.00 €	33,49 %
Taxe d'habitation	154 500.00 €	12.43 %

Délibération publiée sur papier le 10/04/2025

Extrait de délibération télétransmis en préfecture le 10/04/2025 et sur site internet le 10/04/2025

Délibération n°2025-04-02-20 : Tarifs municipaux : locations, travaux et services (hors tarifs périscolaire, centre de loisirs et multi accueil) année 2025 (Consultable en Mairie ou sur le site internet de la Mairie.)

Sophie RADREAU : « Ce qui change par rapport à l'année dernière, ce sont les tarifs des locations car vous savez qu'ils suivent l'évolution de l'indice Insee. »

Bâtiment La Ferme :			
– Logement T5 110 m2	658.65 €/mois	INSEE	674.90 €/mois
– Logement T5 130 m2	709.32 €/mois	INSEE	726.82 €/mois
Maternelle Françoise Dolto :			
– Logement conciergerie	323.03 €/mois	INSEE	331.00 €/mois
13 logements - Centre :			
– Logement 1	287.86 €/mois	INSEE	297.24 €/mois
– Logement 3	379.66 €/mois	INSEE	392.03 €/mois
– Logement 5	221.22 €/mois	INSEE	228.43 €/mois
– Logement 4	402.54 €/mois	INSEE	415.66 €/mois
– Logement 6	272.09 €/mois	INSEE	280.96 €/mois
– Logement 2	359.48 €/mois	INSEE	371.19 €/mois
– Logement 8	472.53 €/mois	INSEE	487.92 €/mois
– Logement 7	385.61 €/mois	INSEE	398.17 €/mois
– Logement 11	466.57 €/mois	INSEE	481.77 €/mois
– Logement 13	443.96 €/mois	INSEE	458.42 €/mois
– Logement 10	427.08 €/mois	INSEE	440.99 €/mois
– Logement 12	413.13 €/mois	INSEE	426.59 €/mois
– Logement 9	321.76 €/mois	INSEE	332.24 €/mois
Salle polyvalente :			
– Logement conciergerie	476.51 €/mois	INSEE	488.27 €/mois
Ecole Radreau II :			
– Logement conciergerie	229.37 €/mois	INSEE	235.03 €/mois
Bibliothèque :			
– Logement rue des Bleuets	624.06 €/mois	INSEE	639.46 €/mois
Location Laposte	9 825.30 €/an	INSEE	Loyer révisé au 01/07 suivant Indice Coût Construction 4 ^e trimestre année N-1
Location appartements Poste :			
– Logement T5	538.91 €/mois	INSEE	552.21 €/mois
– Logement T2	235.53 €/mois	INSEE	241.34 €/mois

Sophie RADREAU : « Nous avons modifié le tarif du cirque parce qu'il était de 75 € par cirque, ce qui n'était pas très clair. Nous vous proposons 40€ par jour de représentation. »

Droit de place	25,00 €/camion 75 € /cirque		- Camion : 25,00 €/jour - Cirque : 40 € /jour de représentation
-----------------------	--------------------------------	--	--

Sophie RADREAU : « En ce qui concerne la participation des communes pour les enfants qui sont en classe ULIS, comme vous avez pu le voir par ailleurs dans le compte rendu de la commission Petite Enfance-Vie Scolaire-Jeunesse, la participation de la commune pour les fournitures des écoles a été augmentée de 2 € par élève, donc nous vous proposons d'augmenter la participation des communes extérieures pour les élèves issus de ces mêmes communes et qui sont en classe ULIS de 2 €, passant ainsi de 43 € à 45 € par élève. »

Participation Communes – Classe ULIS	43,00 €/élève (auxquels il faut ajouter les coûts de fonctionnement liés à l'accueil de l'enfant)		45,00 €/élève (auxquels il faut ajouter les coûts de fonctionnement liés à l'accueil de l'enfant)
---	---	--	---

Sophie RADREAU : « Les tarifs du multi accueil évoluent au 1^{er} janvier de chaque année en fonction des tarifs établis par la CAF. »

Agnès TRAVERSIER : « Petite précision, pour les droits de place : avant c'était 25€ par camion et désormais c'est 25€ par jour. »

Sophie RADREAU : « Nous avons précisé qu'il s'agissait de camions de restauration, puisqu'il s'agit souvent de demande de « Food truck » qui viennent s'installer sur la place de la Salle polyvalente. Parfois, c'est de manière pérenne, et parfois non. La dernière demande a été faite pour un « Food truck » qui propose de la Paëlla. Il nous a semblé plus simple de fixer un tarif de 25 € par jour et par camion. »

Agnès TRAVERSIER : « Est-ce que les autres camions paient-ils toujours 25 € ? Par exemple, les camions d'outillages, etc... »

Sophie RADREAU : « Oui, pour éviter toute confusion, nous inscrirons « camion » et non « camion restauration ». »

Agnès TRAVERSIER : « J'ai une autre question concernant les locations de terrains : de quel type de terrain s'agit-il pour Monsieur RIGOULOT qui paie 105 € par an ? »

Hikmet TEL : « Il s'agit d'un fermage, un bail rural. »

Agnès TRAVERSIER : « D'accord, mais ce n'est pas le seul agriculteur à exploiter des terres communales. Pourquoi est-ce le seul nom qui apparaît. »

Hikmet TEL : « C'est le seul qui paye d'avance tous les ans, il est réglé comme une horloge. »

Danielle BOUCLANS : « Il envoie son chèque en début d'année. »

Hikmet TEL : « Même pas besoin de lui faire le titre. »

Bruno MEILLET : « Ça veut dire que tous les autres sont relancés ? »

Hikmet TEL : « Pour certains oui, en tout cas, pour lui ce n'est pas le cas. »

Bruno MEILLET : « Il paie en avance, alors qu'à l'inverse, tous les autres attendent d'être relancés. »

Hikmet TEL : « Oui, ils paient à réception de la facture, alors que lui anticipe. »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Par 24 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, adopte Les tarifs municipaux pour l'année 2025.

Délibération publiée sur papier le 10/04/2025

Extrait de délibération télétransmis en préfecture le 10/04/2025 et sur site internet le 10/04/2025

Pour information, les tarifs de la Crèche Les Tourtereaux, applicables au 1er janvier 2025, fournis par la CNAF ont été présentés aux conseillers municipaux. Ces tarifs sont consultables en Mairie.

En ce qui concerne les tarifs du service Périscolaire et Centre de Loisirs, les tarifs votés le 14/06/2023 sont inchangés.

Délibération n°2025-04-02-21 : Subvention à l'Association de Gestion des Actions Socioculturelles AGASC de Bavans

Ne prennent pas part à la délibération sur cette question, Monsieur Jean-Pierre LOUYS, Madame Mylène MANGE et Madame Cloé LABOUREY, membres élus représentés à l'AGASC, ainsi que Madame Claudine FRANCOIS, Monsieur Marcel MANIAS, membres du bureau à l'AGASC.

Sophie RADREAU : « Je vous rappelle que l'année dernière nous avons alloués une subvention exceptionnelle supplémentaire de 15 000 €. »

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal,

par 17 voix POUR, 0 voix CONTRE, 2 ABSTENTIONS, alloue une subvention de 115 000 € à l'Association de Gestion des Actions Socioculturelles (AGASC) de Bavans pour l'année 2025.

Délibération publiée sur papier le 11/04/2025

Extrait de délibération télétransmis en préfecture le 11/04/2025 et sur site internet le 11/04/2025

Délibération n°2024-04-11-22 : Création d'emploi (Mairie)

Madame la Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Considérant la liste des emplois communaux adoptée par l'assemblée délibérante le 11/04/2024,

Considérant que la délibération doit préciser le grade correspondant à l'emploi créé,

Considérant la nécessité de créer 1 emploi d'adjoint administratif, afin de remplacer le départ en retraite d'une adjointe administratif de 2^{ème} classe en 2023 (mairie), et afin de répondre aux besoins en ressources humaines pour assurer le bon fonctionnement des services de la commune (accueil mairie et comptabilité Pôle Enfance-Jeunesse-Bâtiments / Crèche),

Madame la Maire propose à l'assemblée délibérante :

- La création de l'emploi d'adjoint administratif à temps complet (35h hebdomadaire).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Par 24 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, adopte la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget principal, chapitre 012.

Délibération publiée sur papier le 11/04/2025

Extrait de délibération télétransmis en préfecture le 11/04/2025 et sur site internet le 11/04/2025

Délibération n°2024-04-11-23 : Suppression / Création d'emploi (Mairie)

Madame la Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Considérant la liste des emplois communaux adoptée par l'assemblée délibérante le 11/04/2024,

Considérant l'avis du Comité Social Territorial (CST) du 01/04/2025,

Considérant l'inscription par le président du Centre De Gestion du Doubs (CDG25) du Directeur des Services de la Commune sur la liste d'aptitude pour l'accès au grade d'Ingénieur Territorial à partir du 1er mars 2025 dans le cadre de la procédure de promotion interne 2025,

Considérant sa manière de servir, ses compétences et les fonctions qu'il occupe,

Madame la Maire propose à l'assemblée délibérante :

- La suppression de l'emploi de Technicien Principal 2ème Classe à temps complet,
- La création de l'emploi d'Ingénieur Territorial à temps complet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Par 24 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, adopte la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget principal, chapitre 012.

Agnès TRAVERSIER : « J'ai une question. Y a-t-il d'autres employés inscrits sur liste d'aptitude ? »

Hikmet TEL : « Oui, un agent des ateliers municipaux figure sur la liste, suite à sa réussite au concours. Il va être nommé sous peu. »

Agnès TRAVERSIER : « Ça fait longtemps qu'il est sur la liste ? »

Hikmet TEL : « Non, environ six mois. »

Agnès TRAVERSIER : « Pourquoi n'a-t-il pas encore été nommé ? »

Sophie RADREAU : « Il doit d'abord faire l'objet d'une évaluation avant d'être nommé. »

Agnès TRAVERSIER : « Mais cette évaluation peut se faire rapidement. »

Hikmet TEL : « Elle va être effectuée, et la nomination aura un effet rétroactif. »

Agnès TRAVERSIER : « Pour les promotions, cela prend un mois, et a priori, quand on a le concours ça met plus de temps. »

Hikmet TEL : « Non, ce n'est pas comparable, ce sont deux procédures différentes. »

Sophie RADREAU : « Non, il fallait déjà qu'il soit réévalué par son responsable de service. »

Délibération publiée sur papier le 11/04/2025

Extrait de délibération télétransmis en préfecture le 11/04/2025 et sur site internet le 11/04/2025

Délibération n°2025-04-02-24 : Liste des emplois communaux 2025 (Consultable en Mairie)

40 emplois communaux au 02/04/2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Par 24 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, fixe la liste des emplois communaux au 02/04/2025.

Délibération publiée sur papier le 11/04/2025

Extrait de délibération télétransmis en préfecture le 11/04/2025 et sur site internet le 11/04/2025

Délibération n°2024-04-11-25 : Protection Sociale Complémentaire – Mandatement du CDG 25 afin de conclure une convention de participation dans le domaine de la Santé

Madame la Maire expose :

L'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique vient renforcer le dispositif relatif à la protection sociale complémentaire en instituant à compter du 1er janvier 2025 en matière de prévoyance, et du 1er janvier 2026 en matière de santé, une participation financière obligatoire des employeurs publics à des contrats d'assurances (labellisés ou issus d'une convention de participation) souscrits par leurs agents.

L'adhésion à une protection sociale complémentaire est facultative pour les agents.

Le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement, prévoit une participation mensuelle minimale pour chaque agent :

- Au titre des risques d'atteinte à l'intégrité physique de la personne et des risques liés à la maternité, désignés sous la dénomination de risque « Santé ». La participation mensuelle ne peut être inférieure à la moitié d'un montant de référence, fixé à 30 euros.

- Au titre des risques d'incapacité de travail, des risques d'invalidité et le cas échéant, liés au décès, désignés sous la dénomination de risque « Prévoyance ». La participation mensuelle ne peut être inférieure à 20 % du montant de référence, fixé à 35 euros

Le montant accordé par la collectivité peut être modulé selon le revenu ou la composition familiale de l'agent, dans un but d'intérêt social.

Cette participation peut être accordée soit au titre de contrats et règlements auxquels un label a été délivré, soit au titre d'une convention de participation.

Le code général de la fonction publique, et plus particulièrement son article L827-7, prévoit que les centres de gestion peuvent conclure, pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, des conventions de participation, avec les organismes mentionnés à l'article L. 827-5 dans les conditions prévues à l'article L. 827-4 afin de couvrir leurs agents, au titre de la protection sociale complémentaire.

La conclusion d'une telle convention de participation doit intervenir à l'issue d'une procédure de mise en concurrence transparente et non discriminatoire prévue par le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011.

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Doubs (CDG 25) a décidé de mener, pour le compte des collectivités qui le demandent, une telle procédure de mise en concurrence afin de choisir un ou des organisme(s) compétent(s) et conclure avec celui-ci (ou ceux-ci), à compter du 1er janvier 2026 et pour une durée de 6 ans, une convention de participation sur le risque « Santé ».

À l'issue de cette procédure de consultation, la collectivité conserve l'entière liberté d'adhérer à cette convention de participation, en fonction des tarifs et garanties proposés. L'adhésion à de tels contrats se fera, au terme de l'article L827-8 du code général de la fonction publique, par délibération et après signature d'une convention avec le CDG 25.

Le montant de la participation que la collectivité versera aux agents sera précisé à la signature de la convention, à l'issue du dialogue social qui a été engagé et après avis du Comité Social Territorial (CST) du CDG 25.

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article L253-5 et ses articles L827-1 et suivants,

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu le décret 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

Vu la délibération du CDG 25 en date du 27/11/2024 approuvant le lancement d'une démarche visant à conclure une convention de participation sur le risque « Santé » pour les employeurs territoriaux qui le souhaitent,

Considérant l'intérêt pour les agents d'une participation de l'employeur au financement de leur protection sociale complémentaire,

Considérant l'intérêt pour les employeurs de choisir la convention de participation pour participer à la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Considérant l'intérêt de confier la procédure de mise en concurrence pour la conclusion de telles conventions au CDG 25 afin de bénéficier notamment de l'effet de la mutualisation,

Agnès TRAVERSIER : « Le paragraphe en dessous me laisse un peu perplexe, il est question de statistiques sur les retraités ? »

Sophie RADREAU : « Nous nous sommes posé la même question, donc nous avons rappelé le CDG25, qui nous a indiqué que c'était une obligation de l'inclure dans la délibération, car les potentiels prestataires de contrat d'assurance santé vont répondre à l'appel d'offres sur un potentiel de futurs adhérents, ce qui inclut les retraités. »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Par 24 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION,

Mandate le CDG 25 afin de mener pour son compte la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour le risque « Santé »

Mandate le CDG 25 afin d'obtenir des statistiques relatives aux agents retraités de la collectivité qui sont « ... les données non nominatives relatives au sexe, à l'âge et au niveau moyen des pensions... ».

Délibération publiée sur papier le 11/04/2025

Extrait de délibération télétransmis en préfecture le 11/04/2025 et sur site internet le 11/04/2025

IX – Rapports des Commissions

→ COMMISSION « PETITE ENFANCE – VIE SCOLAIRE – JEUNESSE »

Séance du 14 mars 2025

– rapporteur Christine BUSSON

Monsieur MARTINO fait lecture du compte rendu.

1) Conseils d'écoles : CR à venir

Effectifs mars 2025 : Ils sont conformes aux projections de juin 2024

- A la maternelle **117** élèves (102 sont prévus en sept. 2025), cela fait 15 enfants de moins.

Cette baisse importante à l'école Dolto a pour conséquence la fermeture de la 5^{ème} classe qui fût ouverte en septembre 2020).

- A l'élémentaire **201** élèves (209 sont prévus en sept. 2025), cela fait une hausse de 8 enfants.

Cette augmentation significative à l'école C. Radreau a pour conséquence l'ouverture d'une 9^{ème} classe.

2) Maternelle DOLTO : Suppression d'une classe.

Evolution des effectifs

Nbre de classes	Années	Cycle 1 Dolto				Moyenne/classe
		PS	MS	GS	Total	
	2016-17	45	40	29	114	
	2017-18	43	47	40	130	
	2018-19	34	42	44	120	
4	2019-20	36	31	40	107	26,75
5	2020-21	40	35	37	112	22,4
5	2021-22	39	39	35	113	22,6
5	2022-23	42	40	40	122	24,4
5	2023-24	29	44	41	114	22,8
5	2024-25	40	29	48	117	23,4
4	2025-26	33	40	29	102	25,5

L'effectif serait de 20,4 élèves si les cinq classes étaient maintenues.

Bernard DURY : « Petite question : pour les effectifs, prenez-vous en compte les logements en cours de construction ? car il y en a quand même plusieurs. »

Jean-Luc MARTINO : « Nous oui, nous en sommes conscients, mais le rectorat ne tient pas compte de ce genre de projet. C'est justement la question que nous avons posée. Il n'y a pas de fluctuation importante prévue, nous verrons en fonction du comptage, mais vu le delta important, la fermeture de classe sera fort probablement maintenue. »

Sophie RADREAU : « Ils ne prennent plus en compte les projets de construction dans leurs estimations, c'est pourquoi nous leur avons fourni des précisions à ce sujet. »

Agnès TRAVERSIER : « C'est officiel ou non officiel ? »

Jean-Luc MARTINO : « C'est officiel. 15 élèves en plus d'ici la prochaine rentrée scolaire, cela relève de l'impossible. Alors, je disais 25.5 en moyenne par classe mais en fait, les grandes sections sont limitées à 24 élèves par classe. Cela va dégrader les effectifs pour les petites et moyennes sections qui seront forcément au-dessus de 25 élèves par classe. On risque d'avoir des classes de 26, voire de 27 élèves. J'avais fait une moyenne pour vous donner un ordre d'idée. »

3) Ecole DOLTO : Maintien du demi-poste ATSEM

Proposition de maintenir le demi-poste d'ATSEM, créé à la rentrée 2020 pour la cinquième classe. Mme la Maire souhaite préserver les conditions d'accueil des enfants, en raison de l'augmentation des effectifs (environ deux élèves par classe).

Avis de la commission : Favorable

4) Ecole DOLTO : Classe délocalisée

Les enseignements des élèves de grande section seront délocalisés à La Bresse « classe verte » du 14 au 18 avril. Consciente des frais que cela engendre pour les familles, la municipalité propose de prendre en charge l'intégralité du transport, soit environ 1400 €. Ce qui porte la participation communale de 50% à 100% pour ce projet.

Avis de la commission : Favorable

5) Ecoles communales : projet d'augmentation du montant « fournitures élèves »

Le montant alloué à chaque élève pour les fournitures scolaires est actuellement de 43 €. Après concertation avec les directrices, il est proposé de l'augmenter à 45 €. Cette augmentation vise à atténuer les hausses de prix constatées dans ce domaine en raison de l'inflation.

Avis de la commission : Favorable

6) Restauration : loi EGALIM (États Généraux de l'Alimentation)

6.1 Depuis le 1er janvier 2025, la loi EGALIM impose plusieurs nouvelles obligations pour la restauration scolaire et les crèches. En effet, l'article 28 de la loi interdit l'utilisation de contenants alimentaires en plastique pour la cuisson, la réchauffe et le service des repas. Sont concernés les restaurants scolaires, universitaires et les crèches accueillant des enfants de moins de 6 ans.

À Bavans, nos services de restauration scolaire ont anticipé ces contraintes et sont conformes à cette loi. À noter que notre fournisseur API livre les repas dans des contenants en inox. En ce qui concerne la crèche, le changement est en cours, mais cela s'avère plus difficile car les produits de remplacement spécifiques ne sont pas toujours disponibles.

(Plus d'informations, voir sur le site : Crèches : <https://www.lesprosdela petiteenfance.fr/article/crèches-fin-du-plastique-dans-les-contenants-alimentaires-le-point-sur-les-derogations/>)

6.2 Lutte contre le gaspillage alimentaire :

Objectif : Réduire le gaspillage alimentaire de 50 % d'ici 2025 par rapport à son niveau de 2015 dans les domaines de la distribution alimentaire et de la restauration collective, et de 50 % d'ici 2030 par rapport à son niveau de 2015 dans les domaines de **la consommation**, de la production, de la transformation et de la restauration commerciale.

À Bavans, nos services de restauration scolaire ont mené, avec l'expertise de notre prestataire, une campagne de mesure des volumes de déchets alimentaires. L'objectif était d'évaluer les quantités, l'origine des restes, et de rechercher des solutions de réduction si ceux-ci s'avéraient importants.

Résultats : mesure du 14/01 au 20/01

	Masse déchets/élève/jour	Masse déchets/élève/an	Avis du prestataire
Restauration F. DOLTO	91g	16.4 kg	
Restauration C. RADREAU	77g	13.9 kg	
Moyenne Bavans	82g	11.8 kg	Très bon résultat
Moyenne Nationale	130g	18.7 kg	

Quelles sont les causes de ces bons résultats ? Après un échange entre le personnel, l' élu et Mme LATOURNERIE (Diététicienne API), trois points essentiels émergent :

1. Un accompagnement bienveillant des équipes d'animation auprès des convives.
2. Des règles de conduite répétées et respectées pendant la prise du repas.
3. Un temps de pause satisfaisant.

Remarque : Continuer ce suivi nous paraît important, d'autres campagnes seront programmées.

7) Crèche : changement du prestataire en fourniture de repas.

Prise d'effet au 01/04/2025, jusqu'au 31/08/2026.

Repas Moyen : COMPASS (ESTREDIA) 3 composants, API 4 composants

Repas Grand : COMPASS (ESTREDIA) 4 composants, API 5 composants

Offre COMPASS - Taux d'augmentation 9%

Livraison en contenant plastique (déchets à traiter)

Prestation	Ancien prix (€ HT)	Nouveau prix (€ HT)	Nouveau prix (€ TTC)
Repas mixé 3 composants	3,13	3,41	3,60
Repas crèche 4 composants	3,42	3,71	3,91

Offre API

Livraison en contenant Inox

Tarifs	Prix € HT	Prix (€ TTC)
Bébé	3,28	3,46
Moyen 4 composants	3,50	3,69
Grand 5 composants	3,80	4,01
Adulte	5,25	5,54
Goûter 1 élément	0,39	0,41
Goûter 2 éléments	0,68	0,72
Goûter 3 éléments	0,97	1,02

Nous ne commandons que des repas type Moyen et Grand, une baguette tous les 12 repas commandés est incluse (à partir du 13^{ème} repas, nous avons donc 2 baguettes), ce qui signifie que nous aurons systématiquement 2 baguettes fournies, puisque le nombre de repas Grand commandés excède toujours 12 sur l'ensemble de l'année.

8) Espace Dolto : projets de deux Fresques et tracé de six jeux de cour

Deux projets d'élaboration de fresques sont à l'étude :

- Sur le mur du local de rangement coté crèche (collaboration avec le CCAS thème « les comptines »)
- Sur le mur au-dessus des gradins du forum (projet d'école)

Tracé de 6 jeux de cour :

- Deux devis nous sont parvenus (4046€ et 3828€), avant négociation.

9) Crèche : proposition d'achats

- **4 tables pique-nique**

Le préau/ombrière ayant été dégagé des jouets qui l'encombraient, nous souhaitons équiper cet espace de 4 tables pique-nique pour que les enfants puissent en profiter pendant les goûters et/ou les repas.

- **Une voile d'ombrage**

Celle-ci serait installée au-dessus de l'aire de jeux

Avis de la commission : favorable

Bernard DURY : « Petite question, concernant les masses de déchets, je trouve bizarre qu'on ait 16,4 kg pour DOLTO et 13,9 kg pour RADREAU et qu'on ait une moyenne que de 11,8 kg. »

Jean-Luc MARTINO : « C'est en fonction du nombre de convives en haut et en bas. C'est au prorata du nombre de convives. En bas, on a une cinquantaine de repas et en haut une centaine. »



Procès-Verbal
Conseil d'école du 11 mars 2025 à 17h45

- Présents : Cf. feuille d'émargement en annexe
- o Enseignants : AHDJOUJ-SCHORPP Olivier, DORBON Elise, ROSSI Emilie, THOURET Céline, CROISSANT Morgane, LONGUET Marie, FENGER-RODESCHINI Sandra, LEON Céline, Christine SOUBEN (directrice)
 - o BASED : BRENDÉL Céline
 - o Municipalité : MARTINO Jean-Luc (adjoint), RADREAU Sophie (Maire)
 - o Représentants des parents d'élèves : AQUILANO Shirley, FORTU Adeline, MELAH Nadia, BOITEUX Elisa
 - o Périodique : BISSOLI Audrey
 - o MPT : BOILLLOT Vanessa
 - o École Maternelle Dolto : Mme EMONIN Claire (directrice)

Excusées : Mme Vieille Marchiset (IEN), Mme Baudier (DDEN) et Mme Tekfaoui (parent d'élèves)

Absents : M. Jauhar, Mme Dautrey, Mme Senac et Mme Jeannoutot (parents d'élèves)

ORDRE DU JOUR :

- 1- Installation des membres du conseil d'école
- 2- Vote du PV du précédent Conseil d'école
- 3- Point et prévisions des effectifs pour la rentrée 2025
- 4- Labellisation E3D – Établissement Démarche de Développement Durable
- 5- Projets
- 6- Coopérative
- 7- Périodique
- 8- Travaux/budget
- 9- Questions des parents

INSTALLATION DU CONSEIL D'ECOLE

La séance commence à 17h45. Mme SOUBEN remercie les membres du conseil d'école pour leur présence.

1. Présentation des membres du conseil d'école

Ce qui donnerait les répartitions possibles :

CP	CP	CE1	CE1/CE2	CE2	CE2/CM1	CM1	CM2	CM2
24	25	24	18	6	25	14	11	25
24			25					

ou :

CP	CP	CP/CE1	CE1	CE2	CE2/CM1	CM1	CM1/CM2	CM2
23	24	2	20	22	25	20	4	24
22			24					

ou :

CP	CP	CE1	CE1	CE2	CE2	CM1	CM1/CM2	CM2
24	25	21	21	22	23	25	11	12
24			23					

Cette troisième répartition éviterait le cour double CE2/CM1 à cheval sur 2 cycles, et aurait l'avantage de n'avoir qu'un seul cours double sur toutes les classes. Par contre elle charge les classes de CP.

A voir en fonction des arrivées CP et des 2 ULIS... Cela peut bouger d'ici la prochaine rentrée au niveau de la répartition des niveaux de classe.

ENT : maintenant tout passe par Educonnect, même la connexion à l'Espace Numérique de Travail (ENT Éclat). Et notamment pour tout ce qui concerne :

Les évaluations nationales – les LSU (Livrets Scolaires Uniques) – Affelnet (nom du service qui gère les affectations au collège)

Seconde partie des évaluations nationales pour les CP en janvier et uniquement pour eux. Elles se sont beaucoup mieux passées : les enfants savaient à quoi s'attendre et sont désormais plus en position d'élèves.

Suite à ces évaluations, les entretiens individuels de restitutions des résultats ont eu lieu, avec en même temps, la mise en ligne des LSU pour tous les élèves de l'école.

Des RDV individuels suite à l'édition des LSU fin janvier, ont été proposés aux familles qui le désiraient.

La Campagne Affelnet pour l'affectation en 6^{ème} est lancée, toutes les informations sont sur l'ENT.

Tableau des résultats pour l'école – à jour des résultats aux évaluations de septembre 2024

Secrétaires de séance : Mme Dorbon et Mme Aquilano
Présidente du conseil d'école : Christine SOUBEN
Invité : M. BABEL Aurélien en stage d'observation sur l'école pour réorientation professionnelle

Mme Souben fournit aux secrétaires la trame de la réunion et demande à ce que les notes prises soient remises en fin de conseil pour une rédaction rapide du PV.

Nous avons sur l'école depuis début novembre : Melle Melinda VINCENT et depuis février Mlle Émilie GIRARDET. Melinda a rompu son contrat, elle a trouvé un CDD. Aucune nouvelle de Mme Girardet depuis la reprise de mars.

2- Vote du PV du précédent Conseil d'école

Vote du PV du dernier Conseil d'école du 12 novembre 2024 :
Pas de modifications ou remarques à ajouter, on passe au vote : voté à l'unanimité.

3- Point et prévisions des effectifs pour la rentrée 2025

Effectifs :

A ce jour : 201 élèves inscrits

CP	CE1	CE2	CM1	CM2	ULIS
42	45	36	37	41	
2	3	2	3	2	12

5 radiations depuis la rentrée, que des CM2.

Nous attendons 4 départs annoncés concernant une des familles HUSEJINI (déménagement).

Et 6 arrivées :

- 1 CE1 } chez Mme Croissant → 25 élèves
- 1 CE2 }
- 1 CE2 chez Mme Thourret → 27 élèves
- 1 CM2 chez M. Ahdjoudj-Schorpp → 25 élèves
- 1 CM1 } chez Mme DORBON → 26 élèves
- 1 CM2 }

47 GS annoncés à monter au CP à la rentrée de septembre 2025 pour 41 CM2 sortants. (delta de + 6 élèves)

Plus 2 nouveaux CP inscrits, certainement un CM2 et 2 places en ULIS.

Ce qui nous donne un effectif prévisionnel de 209 élèves. Nous sommes en ouverture de classe : nous allons passer à 9 classes plus le dispositif ULIS, soit une direction à 10 classes.

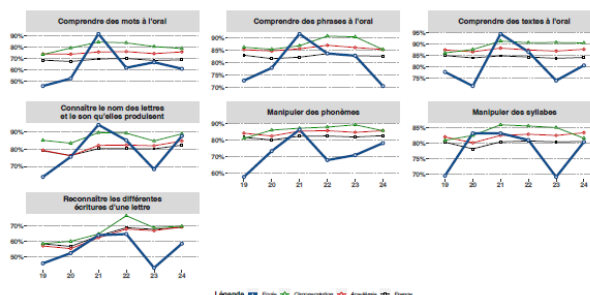
La nouvelle classe sera dans la salle où nous siégeons actuellement.

CP	CE1	CE2	CM1	CM2
49	42	45	36	37
2	3	2	3	

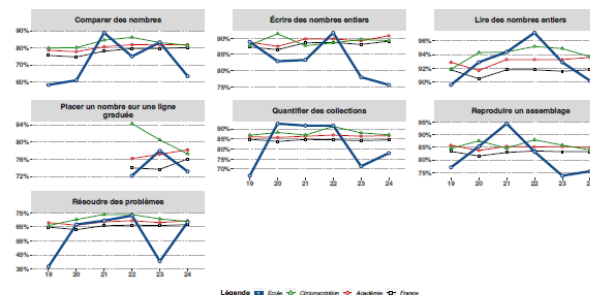
glissement des effectifs sans maintien 10 ULIS

CP - Parts d'élèves au-dessus du seuil 2

Résultats Français

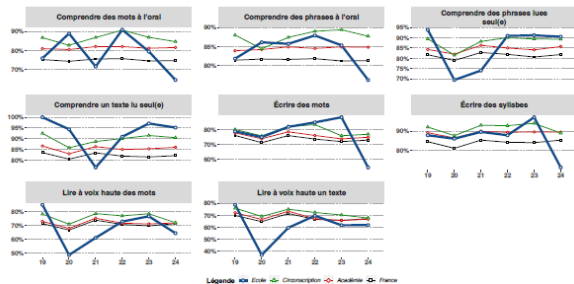


Résultats Mathématiques

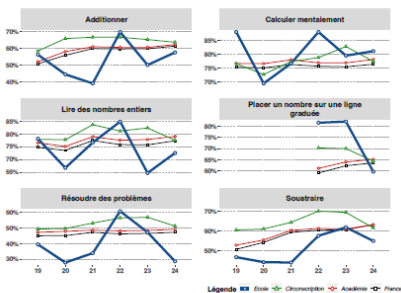


CE1 - Parts d'élèves au-dessus du seuil 2

Résultats Français

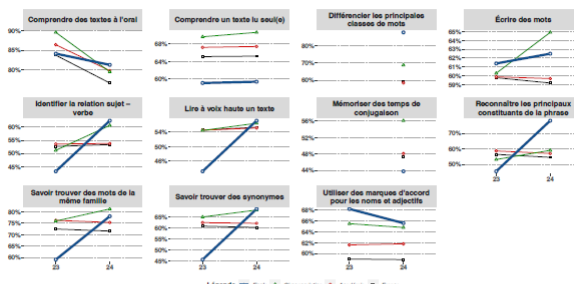


Résultats Mathématiques

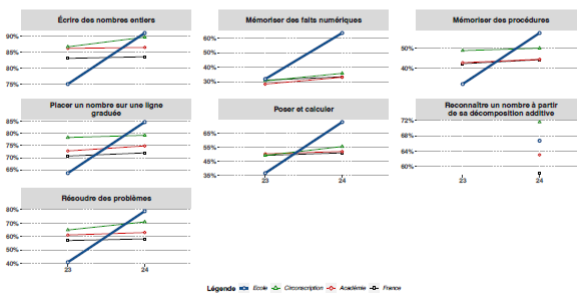


CM1 - Parts d'élèves au-dessus du seuil 2

Résultats Français



Résultats Mathématiques

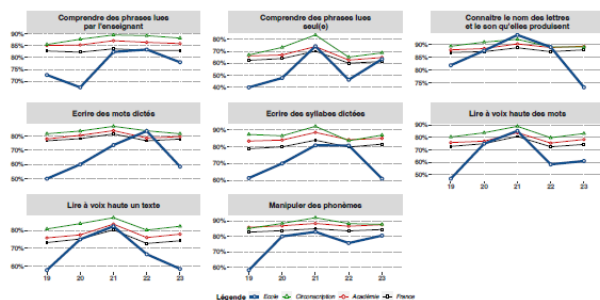


5

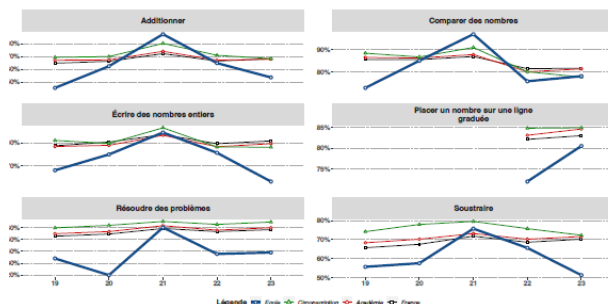
6

Mi-CP Parts d'élèves au-dessus du seuil 2

Résultats Français



Résultats Mathématiques



Nous sommes face à des enfants qui fonctionnent de plus en plus en relation duelle et qui ont du mal à « apprendre » en grand groupe classe. Ils sont de plus en plus exclusifs, autocentrés et ont de plus en plus de difficultés à gérer la frustration.

Ce qui fait qu'à titre personnel, Mme Souben est très inquiète quant à la fermeture de classe annoncée à la maternelle. Surtout avec le développement de l'inclusion, sans les moyens qui vont avec.

Elle tire son chapeau aux enseignantes de maternelle qui sont obligées de travailler sans aide bien souvent et qui initient une bonne partie des orientations MDPH (Maison Départementale pour les Personnes Handicapées).

Concernant la fermeture annoncée en maternelle, il n'y a pas grand-chose que nous puissions faire, éventuellement que les parents se mobilisent.

Nous sommes de plus en plus impuissants face à des familles dont les enfants auraient besoin de suivis ou de bilans (orthophoniste, neuropsychologue, CMP, CMPP, CAMS...) mais qui ne trouvent pas de rendez-vous malgré bien souvent leur bonne volonté évidente ou qui sont sur des listes d'attente interminables.

Mme Souben note depuis le début de cette année scolaire une explosion des demandes de RDV parents pour des PAP, PPRE, Équipe Éducative...

A noter également depuis le début de l'année scolaire 2024-2025 :

- 7 Informations Préoccupantes (IP)
- 1 Article 40 (information « enfance en danger » directe au procureur de la République) fin d'année scolaire dernière mais qui a eu des suites fin 2024
- Cellule Harcèlement saisie 2 fois début 2025 : 1 fois par la directrice, 1 fois par une famille après appel au 3018
- 2 saisines EMAS (Équipe Mobile d'Appui à la Scolarité) auprès de l'Inspectrice pour 2 élèves extrêmement perturbateurs
- 2 Constitutions de dossier MDPH dont 2 en attente + 4 en questionnaire/cours
- PAP : 3 existants + 4 nouveaux depuis la rentrée de septembre 2024 + 3 à faire ou à finaliser
- PAI : 8 existants + 2 nouveaux CP

Question parent : « PAP / PAI : Les dossiers PAP et PAI 2024/2025 ne sont toujours pas validés. A quel moment seront-ils signés et mis en place ? »

Il y a deux cas de figures :

- Pour les PAI, Mme Souben demande en début d'année dans les documents de rentrée s'il y a besoin d'un PAI pour votre enfant. Pour les parents qui lui répondent ou la sollicitent, même en cours d'année, elle leur envoie les formulaires à faire remplir, soit par le médecin traitant, soit par leur spécialiste. Ensuite, à leur retour, l'enseignante de la classe les conserve dans la pochette de l'enfant avec le traitement et l'ordonnance, dans un endroit identifié en classe en cas de besoin. Les enfants avec PAI sont identifiés clairement également pour un remplaçant éventuel en cas d'absence. De son côté, Mme Souben archive les documents au bureau et envoie une copie au secrétariat médical. Il n'y a plus spécifiquement de RDV avec un médecin scolaire ou

7

8

une infirmière. Notre école fait partie d'un secteur en cours de recrutement d'un médecin, nous n'avons toujours pas de médecin scolaire attiré à ce jour.
Si vous êtes inquiets, ou si vous avez une question, n'hésitez pas à solliciter un RDV avec l'enseignant de la classe, et la directrice si besoin.

- Pour les PAP, ils sont établis au cas par cas sur avis médical du médecin traitant, suite à un diagnostic réalisé par un spécialiste. Une fois que nous avons le certificat médical et le bilan, nous vous proposons un RDV en Équipe Éducative pour finaliser et signer le PAP. Le PAP court ensuite toute la scolarité de l'élève avec un bilan annuel. Il se peut que nous oublions de vous reproposer un RDV pour officialiser un PAP, ou en faire le bilan, soit en fin, soit en début d'année scolaire, n'hésitez pas à nous relancer. Néanmoins les PAP sont mis en œuvre dans les faits, bien avant d'être officialisés administrativement, et cela même parfois avant que les troubles ne soient diagnostiqués par un médecin : dès que nous constatons des difficultés que nous estimons importantes, nous adaptons.
NB : Le PAP n'est pas une baguette magique : il institutionnalise juste les difficultés de l'enfant et les adaptations qui sont proposées pour y palier au mieux.

4- Labellisation E3D – Établissement Démarche de Développement Durable

L'école a le Label E3D niveau 2 depuis 2020, grâce à la participation active de l'ancienne directrice, Mme Deur en concertation avec Mme Emonin.
La demande de renouvellement était à faire cette année pour 2025 et pour les 5 années à venir.

Présentation de la démarche à partir du site Eduscol :

La démarche « E3D »

La labellisation « E3D » (École ou Établissement en Démarche globale de Développement Durable) a été développée par le ministère chargé de l'éducation nationale pour reconnaître et encourager les écoles et établissements scolaires qui s'engagent dans une démarche globale de développement durable.

Cette démarche participe à l'éducation au développement durable, en faisant de l'établissement un lieu d'apprentissage global du développement durable. C'est une composante importante parmi les différentes modalités de renforcement de l'éducation au développement durable qui sont impulsées au niveau national et académique depuis 2019.

Il s'agit de conduire une approche transversale à l'échelle de l'établissement tout entier, en établissant une continuité entre les enseignements, les actions et projets pédagogiques, la vie scolaire, la gestion et la maintenance de la structure scolaire (consommation d'eau et d'énergie, collecte des déchets, lutte contre le gaspillage alimentaire...), tout en s'ouvrant sur l'extérieur, notamment sur le territoire et ses acteurs, par le partenariat.

Cette démarche permet ainsi de mettre en valeur les projets EDD existants et d'en développer de nouveaux en appuyant sur une politique d'établissement en la matière, et de développer les partenariats notamment avec les acteurs territoriaux.

La démarche « E3D » se conjugue avec l'ensemble des éducations transversales, non seulement l'éducation au développement durable, mais aussi l'éducation à la santé, l'éducation à la citoyenneté, l'éducation artistique et culturelle, ou encore l'éducation aux médias.

9

- Contraintes familiales personnelles → comme vous, nous n'avons pas tous et toutes moyens de faire garder nos propres enfants le temps d'un séjour.
- Manque de temps de concertation en équipe (trop de temps consacré au règlement des différents soucis liés au comportement de quelques élèves et de certaines familles, au détriment des échanges pédagogiques, et entraînant un épuisement moral des équipes) – or il faut au moins partir à 2 classes pour rentabiliser le coût du transport, donc un projet commun.
- Prise de responsabilités hors temps scolaire
- Perte financière (temps de bénévolat)...

Du coup, le choix d'équipe s'est porté sur des projets moins coûteux, plus écocitoyens (découverte de sites de proximité) en liaison avec les compétences travaillées en classe ; et plus équitables : nous préférons que chaque classe puisse monter chacune des projets et non pas un seul gros projet pour seulement 2 classes.

Il faut attendre d'être en CM2 afin de découvrir la piscine alors que l'apprentissage de la natation devrait être une priorité pour nos jeunes élèves.

Là, ce sont les contraintes fixées par la note de service de début d'année :

Et je tiens à rappeler que ce dispositif a également un coût de plus de 3 700 € pour la commune (1200€ de transport et 2500€ pour les séances) pour les 2 classes participantes.

Obtenir le label « E3D »

La démarche associe toutes les parties prenantes de l'école ou de l'établissement (administration, enseignants, personnel, élèves, parents d'élèves) et les partenaires, notamment les collectivités territoriales.

L'école ou l'établissement sollicite le label auprès des autorités académiques, auprès de la mission académique EDD du rectorat. Une commission académique étudie les demandes de labellisation.

La démarche peut être compatible avec d'autres démarches de labellisation portées par les académies ou des partenaires.

Mme Emonin et Mme Souben ont travaillé de concert pour remplir la grille d'auto-positionnement de leurs écoles respectives. Elles ont ensuite soumis leurs documents respectifs à Mme Bissoli.

Nous allons avoir besoin d'un Comité de Pilotage (COPIL), unique pour les 2 écoles, qui se réunira 2 fois par an environ.

Avec, pour :

La Mairie : M. Martino

Le Périscolaire : Mme Bissoli

Les Parents d'élèves : 3 parents à la maternelle : Mme Gauthier, Mme Nicolas et Mme Toussaint ; et 3 parents de l'élémentaire : Mme Boiteux, Mme Melah et Mme Fortu.

La MPT : Vanessa BOILLLOT et Fanny Perronnet

Les Enseignants : Mme Dorbon, Mme Rossi, Mme Gérard, Mme Ruiz et les directrices : Mme Emonin et Mme Souben.

5- Projets

Je commence par la question de parents, à laquelle je vais répondre au fur et à mesure :

« Les projets se font malheureusement rares depuis de nombreuses années au sein de l'école primaire de Bavans.

C'est un avis complètement arbitraire et infondé car à chaque conseil d'école, nous faisons le point sur les différents projets de chaque classe ou de l'école...

Dont certains même prolongent ceux menés à la maternelle : Livre Élu, Livre Complice avec rencontre d'auteurs, fête du conte ...

Qu'en est-il des sorties scolaires de fin d'année ? des classes vertes ou découvertes ?

Effectivement ces gros projets de classe vertes ou de découvertes ne s'organisent plus aussi facilement qu'il y a quelques années et ce pour plusieurs raisons :

- Nous sommes toujours en plan Vigipirate renforcé et ce depuis 1991.
- Une augmentation du niveau d'exigence au niveau de la préparation en amont du projet : sécurité, financement, autorisations, délais, personnes disponibles pour nous accompagner (taux d'encadrement), obtention de l'adhésion de tous les parents... Nous avons déjà du mal à avoir le nombre requis d'accompagnants pour des activités obligatoires comme la piscine, alors pour plusieurs jours consécutifs...
- Une augmentation non négligeable des coûts des transports et des séjours.

10



Service des services départementaux
de l'éducation nationale
de Besançon

Affaire suivie par :
Chantal MEYER (M4)
Tél : 03.81.91.83.02
Tél port : 06 20 82 89 88
Mél : chantal.meyer@ac-besancon.fr

Stéphanie MICHA (M3)
Tél : 03.81.91.81.40
Tél port : 06 15 38 20 50
Mél : stephanie.micha@ac-besancon.fr

Béregère VESIN (M2)
Tél : 03.81.91.45.49
Mél : anne-berengere.rochet@ac-besancon.fr

Julien BARI (M1)
Tél : 03.81.91.24.07
Mél : julien.bari@ac-besancon.fr

3 rue Pierre Brossollette
25207 MONTBELIARD

Montbéliard, le 14 juin 2024,

Mesdames et messieurs les IEN des circonscriptions de
Montbéliard 1, 2, 3 et 4
(HORS écoles situées sur la commune de Montbéliard)
à
Mesdames et messieurs les enseignants
S/C de mesdames et messieurs les directeurs

Objet : NOTE de SERVICE NATATION – 2024-2025

Les recommandations ministérielles concernant la mise en œuvre des dispositifs Aisance Aquatique (4-6 ans) et Savoir Nager en Sécurité (7-12 ans) nous ont obligés à une nouvelle organisation des enseignements de la natation. Suite à cette année scolaire 2022-2023 expérimentale, les dispositifs Aisance Aquatique et les modules Savoir Nager en Sécurité seront reconduits sur les différentes piscines.

En conformité avec la note de service ministérielle du 28-02-2022, les modalités suivantes sont mises en place pour la rentrée 2024. Après avoir pris connaissance du contenu de cette note et vous être assurés du financement des séances et du transport, nous vous invitons à vous inscrire en cliquant sur le lien ci-dessous :

<https://forms.gle/7aoDjb787iUGQR6>

Pour le lundi 1^{er} juillet au plus tard

(Seules les inscriptions via le lien internet seront acceptées)

I. ORGANISATION DES APPRENTISSAGES

1. Modalités générales

Conformément à la note de service nationale et à sa déclinaison départementale, aux conventions passées avec la ville de Montbéliard, PMA et avec les structures privées, les trois années d'apprentissage s'adressent en priorité aux classes de :

- Aisance Aquatique : classes composées de MS et/ou de GS (les élèves de PS ne sont pas concernés) ;
- Savoir Nager en Sécurité : classes composées de CM1 et/ou de CM2.

Toutefois, selon les disponibilités des piscines, les élèves des autres niveaux (CP prioritairement) pourront bénéficier d'un module.

11

12

Les sorties de fin d'année sont inexistantes ou celles proposées sont peu intéressantes et ludiques pour les élèves.

L'école n'a pas vocation de centre aéré, les sorties anciennement traditionnelles de fin d'année n'ont aucun caractère institutionnel ou obligatoire et ne sont plus autorisées par l'inspection académique.

Si sorties, il y a, elles doivent faire l'objet d'un projet pédagogique en relation avec les compétences des programmes officiels.

Il fut un temps où les élèves de CM2 portaient en classe verte à Mouthe tous les ans, où les enseignants et la directrice s'investissaient davantage afin de proposer des sorties enrichissantes et nombreuses aux enfants.

Je trouve cette remarque déplacée et calomnieuse pour toute l'équipe et son investissement sans faille, de qualité, que je salue d'ailleurs à cette occasion. J'ai été très heureuse de travailler avec vous.

Je suis navrée si mon investissement en tant que directrice ne semble pas à la hauteur des attentes de certains parents. J'espère que le prochain directeur (ou directrice) leur siéra davantage.

En maternelle, il est bien possible pour nos enfants de partir en classe découverte, de réaliser plusieurs sorties/spectacles et de rencontrer de nombreux intervenants. Pourquoi cela ne l'est pas pour nos autres enfants scolarisés en primaire ? »

NB : abus de langage : nous sommes une école élémentaire et non primaire (car pas de classe maternelle).

Notre école a 3 classes de plus qu'en maternelle, ce qui n'induit pas la même logistique, ni le même coût, si nous voulons déplacer tout le monde.

Sans parler des programmes de cycle 2 et 3 de plus en plus chargés, nous sommes contraints de faire des choix.

Pour ce début d'année, néanmoins, je vous rappelle les différents projets ayant déjà eu lieu :

- Projet SRAV (Savoir Rouler A Vélo) avec Unis Vers Selle pour 4 classes au 1^{er} trimestre (entièrement financé par la commune, un grand merci à elle).
- Projets livre Complice (ADEC) avec la visite de 2 auteurs pour 6 classes, au 1^{er} trimestre.
- Participation active des classes de CM aux cérémonies de commémorations du 11 et du 17 novembre + présences d'enfants, des parents, des enseignants et de la directrice.
- Sortie à la Mals pour un café-concert avec l'orchestre Victor Hugo pour 2 classes en janvier.
- Projet avec le conservatoire de Montbéliard et réalisation d'un spectacle le vendredi des vacances à la salle des fêtes pour 2 classes + venue des 2 classes de GS de la maternelle pour une rencontre GS/CP lors de la répétition générale du jeudi après-midi, suivi d'un goûter (Un grand merci à Mme Melah pour son dévouement et sa disponibilité).
- Initiation au tennis de table pour toutes les classes.

Et à venir :

- Concours Mathador
- Décloisonnement le jeudi après-midi
- Programmation avec des robots

Mme Croissant (CE1/CE2) :

- Petits webinaires : la moquerie (en début d'année), l'égalité filles garçons

Mme Rossi 5CM1) :

- Rallyes lecture
- Décloisonnement

M. Ahdjoudj-Schorpp :

- Dans les tiroirs un projet de correspondance en anglais
- Escape game en anglais en lien avec le collège
- Escape games mathématiques réguliers

Mme Fenger-Rodeschini :

- Le 100^e jour d'école
- Projet classe découverte en attente pour l'année prochaine

Mme Thourret :

- Rugby

Mme Fenger-Rodeschini souligne le manque de retours des parents sur les projets mis en œuvre.

Les parents remarquent qu'ils aiment beaucoup lorsque les enseignants font vivre les blogs de classes.

6- Coopérative

Nombre d'élèves cotisants : 134 enfants/199 à la rentrée – soit 67% de cotisation

Montant des cotisations : 1580 €

Le montant de la cotisation est de 12€ par enfant.

Participation de la mairie à l'OCCE à hauteur de 9,50€ par élève.

Les projets SARV et piscine sont financés à 100% par la municipalité, sauf peut-être pour 2 classes : dans ce cas il va falloir participer avec la coop pour un montant de 900 €. Sans parler du coût non prévu de remplacement de la table de ping pong endommagée pour 950 €.

Coût de la cotisation OCCE : 516,51 € (avec assurance MAIF incluse)

Dons des P'tits bavanais : 490€ (virement) – Nous les remercions vivement pour cette aide financière.

Changement de statut des P'tits bavanais qui n'est pas une association de parents d'élèves mais plutôt une association « de mécénat ». M. Vannier nous a informé du changement de statut de l'association : désormais elle aiderait au financement de projets généraux, pas uniquement liés à l'école, au cas par cas.

- Projets éco-citoyens (Maison de la Nature / PMA) pour 7 classes avec en prolongement :
 - 1 sortie de proximité au Jardin d'idées pour 2 classes
 - 1 sortie dans une exploitation agricole pour 2 classes (la ferme du Mont Chevry)
 - 1 sortie au parc éolien pour 2 classes
 - 1 sortie à la Damassine pour 1 classe
- 2 spectacles à l'occasion de la fête du conte pour 4 classes (1 à la salle des fêtes pour 2 classes et l'autre au gymnase Bel Air pour les 2 autres)
- Projet de mise en place d'un coin jardin pour 2 classes + ULIS
- Cycle piscine de 10 séances pour les 2 classes de CM2
- Projet livrentête avec la bibliothèque municipale pour 6 classes
- Projet livre Elu pour 2 classes
- Reconstitution du Label E3D (point précédent)
- Projet tennis pour 4 classes avec une rencontre prévue (annulée par l'organisateur les 2 dernières années)
- Visite du collège pour tous les CM2 avec repas au self
- Sortie de fin d'année au près la Rose pour 2 classes au moins (finalisation du SRAV)

Plus tous les projets en attente par manque de temps, mais aucunement de volonté :

- Participation des délégués de cycle 3 à un moment d'un conseil municipal (fin d'année scolaire) → à revoir avec M. Louys
- Pause dans la réactivation du Soutien au Comportement Positif et sur le travail sur le Climat Scolaire → une demande de formation en ce sens va être faite auprès de la circonscription de Montbéliard 1 pour toute l'école
- Création d'un petit comité de rédaction des élèves pour participer aux articles du Blog de l'école ou du Bavans info, sous la houlette de la directrice → période 4 et 5 ?...
- Redemande d'un intervenant langue pour 2025-2026, dossier de demande constitué par la directrice → annulé cette année suite au désistement de l'intervenant début septembre
- Sortie pour aller sur le parcours de la flamme olympique → annulée par les autorités académiques
- Rencontre de 2 auteurs pour 4 classes à l'occasion du salon de la BD d'Audincourt – annulé pour grève
- Rencontres sportives annulées par les intervenants (tennis, rugby)

Effectivement, nous ne communiquons pas plus que cela sur tous ces projets, j'en profite d'ailleurs pour demander officiellement ce soir à la mairie s'il serait possible que M. Louys nous contacte en amont de la sortie du « Bavans Info » pour que nous puissions y inscrire nos actions, comme le font déjà la maternelle et le périscolaire.

Sans parler de tous les petits projets internes à chaque classe, dont je laisse mes collègues vous parler :

Mme Dorbon (CM1/CM2) :

- Semaine de la presse
- Concours Kangourou
- Cartes de la Fraternité
- Rallyes lecture

13

14

Photos : 4 457,50€ vendu – achat 2 878 € → bénéfice de 1 579,50€

Les parents d'élèves demandent à ce que la date de dépôt des chèques soit connue à l'avance afin de ne pas mettre les familles en difficultés financières.

7- Périscolaire

La parole est à Mme Bissoli :

Toujours les mêmes effectifs qu'au premier conseil d'école.

Ateliers du soir mis en place au sein du périscolaire d'où une hausse d'effectifs sur les soirs.

Cela permet au pèri de ne plus être qu'un moyen de garde mais devient une possibilité d'ouverture culturelle.

Spectacle 20 juin 2025 à la salle des fêtes.

Carnaval le vendredi 21 mars début à 16h15 à la sortie de l'école. Les enfants repartiront avec leurs cartables le midi. Un avis sera donné aux familles des enfants qui mangent à la cantine afin de pouvoir récupérer les cartables. Les enfants feront de la Zumba.

Concernant les vacances, les deux semaines se sont très bien passées. Activités sportives organisées par PMA à l'Axone + chiens de traineaux au ballon d'Alsace. Visite aux aînés de la maison de retraite lors du carnaval à Mardi Gras.

7b- MPT → le CLAS

Parole à Mme Boillot :

10 enfants en CP, CE1, CE2 et 4 en CM

Une bénévole ancienne institutrice vient aider les vendredis après midi pour prendre en charge les petits. Ateliers autour du numérique avec le conseiller numérique de la MPT.

Numérique sans écran puis avec écrans, avec la LPO et M. Lignier

Spectacle la poupée du Loup avec ma Scène nationale le 18 mai à 16h.

Tous les vendredis avant les vacances, goûter avec les parents des enfants fréquentant le CLAS.

Pour l'année prochaine, le CLAS envisage de faire basculer les enfants de CE2 avec les enfants de CM1 et de CM2.

Autre question, quels locaux pour l'année prochaine ?

8- Travaux/budget

Demande d'un auvent ou casquette devant les classes du RDC de Radreau 2 à prévoir dans les prochains gros chantiers, type : réhabilitation de la cour de Radreau 2.

Mme Radreau signale de nouveau qu'il y a un préau couvert à Radreau 2.

Mme Souben redit qu'elle le trouve trop accidentogène par temps de pluie pour y faire les accueils et les enseignantes soulignent son aspect très bruyant (impossible d'y tenir à 4 classes et encore moins à 5 l'année prochaine).

Mme Souben demain s'il y a peut-être possibilité de récupérer les tonnelles qui étaient à Doito ? → Ce sont les barnums des associations, or là ils vont être très utilisés pour les événements à venir.

15

16

Les enseignants de Radreau 1 demandent à ce que les buts de foot soient à nouveau protégés afin de lutter contre les accidents.

Mme Souben n'est pas pour : le foot est un privilège de classe, mais elle ne souhaite pas qu'il soit de nouveau systématique en récréation : générateur de trop de conflits et il monopolise les ¼ de la cour pour seulement quelques élèves.

La mairie propose que les poteaux de foot soient supprimés.

L'équipe enseignante en rediscute entre elle et verra si elle demande une action dans un sens ou dans l'autre à la mairie via la fiche d'intervention travaux.

Face au constat des enseignants sur les dégradations répétitives des enfants (trous dans le sol, détérioration des grilles...), Mme Radreau préconise de mieux surveiller les enfants.

9- Questions des parents

Rappel des questions :

1- " Dans l'ordre du jour de celui-ci, il est notifié en numéro 5 : Projets.

Les projets se font malheureusement rares depuis de nombreuses années au sein de l'école primaire de Bavans.

Qu'en est-il des sorties scolaires de fin d'année ? des classes vertes ou découvertes ?

Il faut attendre d'être en CM2 afin de découvrir la piscine alors que l'apprentissage de la natation devrait être une priorité pour nos jeunes élèves.

Les sorties de fin d'année sont inexistantes ou celles proposées sont peu intéressantes et ludiques pour les élèves.

Il fut un temps où les élèves de CM2 partaient en classe verte à Mouthe tous les ans, où les enseignants et la directrice s'investissaient davantage afin de proposer des sorties enrichissantes et nombreuses aux enfants.

En maternelle, il est bien possible pour nos enfants de partir en classe découverte, de réaliser plusieurs sorties/spectacles et de rencontrer de nombreux intervenants. Pourquoi cela ne l'est pas pour nos autres enfants scolarisés en primaire ? "

2- PAP / PAI : Les dossiers PAP et PAI 2024/2025 ne sont toujours pas validés. A quel moment seront-ils signés et mis en place ?

3- Savoir rouler : certains parents sont toujours en attente des dates pour obtenir l'agrément. Avez-vous des nouvelles ?

La demande a été rapportée pendant les vacances au conseiller pédagogique de la circonscription en charge des dossiers EPS, M. Bari. Mme Souben a reçu l'email ce jour pour une session qui sera organisée à l'école de Nommay le 24 mars de 17h à 18h30.

L'information a été aussitôt mise sur l'ENT vu le délai très court d'inscription. Les parents soulignent le temps trop court pour s'organiser.

Les réponses aux questions 1 et 2 ont été apportées au fur et à mesure de ce conseil.

Réaction de l'équipe suite aux questions parents :

Les questions parents posées telles que la question 1, ne sont pas factuelles et porteuses de jugements. Elles créent une défiance et un fossé entre l'équipe enseignante et les parents.

Nous allons proposer au vote pour le prochain conseil un ajout au règlement intérieur du Conseil d'École (et à voir au RI) pour que les questions soient réellement des questions et non des assertions.

Nous souhaiterions également qu'elles ne soient plus anonymes.

Les parents d'élèves élus craignent que cela ferme des portes et amène à ce que les parents élus ne reçoivent plus aucune question.

Elles nous disent que même elles ne savent pas qui a posé les questions : elles les ont trouvées telles quelles dans la boîte aux lettres.

Réaction de M. Martino qui soulève un point important : nous ne pouvons donc pas être certains que ces questions soient effectivement des questions de parents d'élèves.

Il faudrait au moins que les représentants de parents puissent en être sûrs.

L'équipe va réfléchir à la question et sa proposition sera soumise au vote lors d'un prochain conseil.

Un ajout au Règlement Intérieur (RI) sera également proposé pour son vote au 1^{er} Conseil d'école de l'année prochaine, pour les vidéos de la cour prises depuis les abords de l'école.

Pas d'autres question, la séance est levée à 19h45.

Pot offert par les représentants de parents d'élèves.

Mme Souben
directrice

Mme DORBON
enseignante

Mme Aquilano
parent d'élèves

École élémentaire C. Radreau
Rue des Anémones
25550 Bavans
03 81 96 26 44 / 03 81 96 26 68

Agnès TRAVERSIER : « J'ai lu avec attention les comptes rendus des conseils d'école, notamment celui de l'école élémentaire Radreau qui m'a surpris par sa conclusion. En effet, il est marqué : - *Nous ne pouvons pas être certain que ces questions soient effectivement des questions de parents d'élèves* - Ce sont des questions de qui ? À part des parents d'élèves qui pourraient écrire ? »

Jean Luc MARTINO : « Il y a une boîte qui est à disposition, dans laquelle n'importe qui pourrait glisser une question. Même les parents d'élèves ne savent pas qui les a posées. Je trouve que le minimum, ce serait qu'ils puissent nous confirmer que ces questions proviennent bien de parents d'élèves. »

Agnès TRAVERSIER : « Je suis d'accord, cela ne devrait pas être anonyme, mais je ne vois pas qui pourrait aller glisser ces questions à part des parents d'élèves. »

Sophie RADREAU : « Nous nous interrogeons sur l'anonymat. »

Agnès TRAVERSIER : « Je suis d'accord avec vous, cela ne devrait pas être anonyme. »

Marcel MANIAS : « Quand c'est anonyme, c'est trop facile de critiquer et d'écrire n'importe quoi. »

Jean Luc MARTINO : « Que nous ne connaissions pas l'identité précise de la personne qui a posé la question au sein du conseil d'école n'est pas vraiment gênant, mais au minimum, les parent d'élèves élus devraient pouvoir nous indiquer s'il s'agit d'un parent d'élève ou pas. Quand nous leur avons demandé s'ils connaissaient la personne qui a posé la question, ils nous ont répondu par la négative. »

Agnès TRAVERSIER : « J'ai senti à la lecture du compte rendu que c'était un peu tendu. »

Jean Luc MARTINO : « C'était clairement à charge à l'encontre de l'équipe pédagogique, et comme c'est à charge et que la personne à l'origine des questions n'est pas connue, c'est tout de même problématique. »

→ COMMISSION « CULTURE – ANIMATION – ASSOCIATIONS »

Séance du 11 mars 2025

– rapporteur Jasmine HERGAS ➡

Madame HERGAS fait lecture du compte rendu.

1) Carnaval

Thème : les super héros.

Il aura lieu le vendredi 21 mars.

- **Organisation générale** : départ de l'école Radreau, récupération des enfants de l'école maternelle Dolto devant la mairie puis poursuite jusqu'à la salle polyvalente.

- *Goûter/spectacle* : chaque enfant se verra remettre un sachet contenant un beignet, une brique de jus de fruits et une serviette, fourni par le prestataire de repas. Il durera environ 20 minutes.

Cette année nous avons décidé de proposer un spectacle où les enfants seront acteurs : une zumba party a été retenue animée par Myriam Carisey.

- *Sécurité* : barriérage des rues par le service des Ateliers municipaux et points de blocage assurés par des élus et des bénévoles.

La Gendarmerie sera présente pour la traversée de la départementale.

Une mascotte et des petits ambassadeurs de tri seront chargés de veiller à la propreté dans la salle.

2) Demande de subvention exceptionnelle

- Une subvention exceptionnelle est allouée au « club Les Campenottes » d'un montant de 150 euros.

3) Travaux salle Polyvalente

Durant la première semaine des vacances de février, 9 jeunes encadrés par les responsables du CCAS et de l'ADDSEA (association départementale du Doubs pour la sauvegarde de l'enfance, de l'adolescence et des adultes) ont réalisé la mise en peinture des murs et des boiseries de la salle.

La deuxième semaine les employés des ateliers municipaux ont poursuivi et terminé le hall d'entrée.

Photos ci-dessous :



4) Divers

Un camion à Paëlla viendra sur la place des fêtes à partir du 13 mars de 17h30 à 20h30.

Agnès TRAVERSIER : « Il est présent quel jour ? »

Jasmine HERGAS : « Le jeudi. »

Question de messieurs DURY et BOUTON : ne pourrait-on pas faire un devis pour une bâche du bas de scène du podium extérieur ?

Apéro Biblio : pas de séance ce printemps mais un « Biblio goûter » sera organisé à l'automne pour les enfants de la bibliothèque avec l'accueil de l'auteure Nathalie Vollmar.

Agnès TRAVERSIER : « Sur le site internet de Bavans, dans la liste des associations, à la fin de cette liste est indiqué qu'il ne faut pas diffuser les informations concernant les responsables de l'association du personnel de Forvia, et comme c'est sur le site, c'est diffusé. »

Jasmine HERGAS : « Nous allons faire le nécessaire. »

X – Divers

Sophie RADREAU : « Est-ce qu'il y a des questions diverses ? »

Agnès TRAVERSIER : « Ce n'est pas des questions, plutôt un signalement pour ma part. En face de chez moi, il y a un petit bois, et un arbre est tombé. Beaucoup de gamins jouent là, il faudrait voir s'il n'y en a pas d'autres qui menacent, celui-là était gros. »

Patrick LORDIER : « Nous vérifierons cela sur place. »

Agnès TRAVERSIER : « Autrement, concernant l'éboulement de terrain qui a eu lieu derrière les maisons de la rue des Cerisiers, il y a du terrain communal qui s'est écroulé. »

Hikmet TEL : « Non, ce n'est pas du terrain communal. »

Agnès TRAVERSIER : « L'éboulement a eu lieu à l'endroit de l'ancienne propriété Muguet. Une partie du coteau est tombée et le reste menace de s'effondrer, surtout avec les pluies de printemps, les orages ... »

Sophie RADREAU : « Nous avons vérifié, ce n'est pas communal. »

Hikmet TEL : « En effet, ce n'est pas communal. C'est un sujet en cours. L'éboulement est situé derrière chez M. MICHEL. Nous allons vérifier dans les archives, car il y a un souci : il n'aurait pas fallu entamer la butte à sa base sans prévoir les travaux de renforcement nécessaires, sauf qu'à l'époque, d'après le voisin, la construction s'est faite de manière plus ou moins sauvage. D'ailleurs, je précise que cela n'a rien à voir avec les locataires, il s'agit des actions des propriétaires de l'époque, il faut vérifier si l'autorisation d'urbanisme a bien été demandée ou pas, respectée ou pas. La partie communale se situe en partie haute, et l'éboulement ne vient pas de la partie supérieure du talus. »

Agnès TRAVERSIER : « C'est descendu du dessus. »

Hikmet TEL : « Non, non, ça s'est creusé au niveau de l'endroit qui a été décaissé. Cela ne vient pas de la partie haute du talus, le talus est tenu en amont par les végétaux. C'est à l'endroit où la terre est apparente, parce qu'ils ont creusé dans la base de la butte à l'époque. »

Agnès TRAVERSIER : « À une époque, la commune avait mis des barrières, des glissières de sécurité en bordure de coteau, je pense que c'était communal. »

Hikmet TEL : « Il y a au moins 11 mètres de terrain privé entre les maisons et la limite de la parcelle communale. Le talus n'aurait jamais dû être entamé à sa base sans prévoir des travaux de renforcement pour maintenir celui-ci, c'est aux risques et périls de ceux qui ont procédé ainsi. Ce n'est pas la Commune qui est responsable de l'instabilité du terrain, mais bien les particuliers qui ont décaissé la base de la butte. »

Sophie RADREAU : « Je vous rappelle également les prochaines cérémonies commémoratives : celle en hommage aux déportés qui aura lieu le dimanche 27 avril à 11h, et celle de l'armistice de la Seconde Guerre mondiale qui se tiendra le jeudi 08 mai à 11h. Merci à tous et bonne soirée. »

Séance levée à 20h25

Les délibérations 2025-04-02-01 à 2025-04-02-23 ont été examinées au cours de cette séance.

En application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, la liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal lors de la présente séance a été affichée à la mairie le 03/04/2025, et publiée sur site internet de la commune le 03/04/2025.

Observations au sujet du présent PV de la part des membres du Conseil Municipal :

Aucune observation de la part des Conseillers municipaux n'a été formulée concernant ce procès-verbal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité avec 24 voix POUR et 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION, adopte et arrête le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 19 février 2025.

Bavans, le 02/07/2025

Le secrétaire de séance,
Meho ARNAUTOVIC

Madame la Maire,
Sophie RADREAU